



ÉCONOMIE DU GABON :

ÉTAT DES LIEUX
ET

IMPACTS DE
LA CRISE POST-ELECTORALE

RÉDIGÉ SOUS LA SUPERVISION DE MAYS MOUISSI



Table des matières

1. Gabon : un pays riche confronté à de fortes disparités sociales	9
2. Aperçu général des ressources et charges de l'état gabonais.....	14
.1 Principales ressources de l'état	14
.1.1 Recettes pétrolières - Répartition et contribution dans les revenus de l'état	15
2.1.2 Contributions fiscales et douanières.....	18
2.2 Principales charges de l'état	20
2.2.1 Les dépenses courantes	20
2.2.2 Les dépenses en capital	25
2.2.3 Les autres dépenses de l'état	25
2.2.4 Quelques dépenses non structurantes qui pèsent sur le budget de l'état.....	26
2.2.5 Focus sur la passation des marchés publics par entente directe.....	34
3. Situation de la dette publique.....	37
3.1 Evolution de la dette publique entre 1990 et 2016.....	37
3.1.1. Accroissement du risque de change sur la viabilité de la dette	40
3.2. Note souveraine, risque politique et coût de la dette	41
4. Industrie pétrolière.....	44
4.1 Evolution de la production et perspectives dans l'offshore ultra profond.....	44
4.2 Contribution des compagnies pétrolières dans les recettes de l'état.....	50
4.3 Focus sur les redressements fiscaux opérés dans le secteur.....	53
4.4 Situation sociale et conséquences de la crise post-électorale sur l'activité.....	55
5. Industrie minière	56
5.1. Présentation générale du secteur et répartition des droits miniers	56
5.2. Evolution de la production minière. Perspectives	59
5.2.1. Manganèse.....	59
5.2.2. Or.....	64
5.3 Situation sociale et conséquences de la crise post-électorale sur l'activité.....	67
6. Industrie forestière	70
6.1 Présentation générale du secteur.....	70
6.2 Contribution des compagnies forestières dans les recettes de l'état.....	72
6.3 Situation sociale et conséquences de la crise post-électorale sur l'activité.....	73
7. Banques et services	75
7.1 Situation générale du secteur bancaire et financier	75
7.2 Les 3 banques nationales en difficulté et sous administration temporaire	77
7.3 Situation sociale et conséquences de la crise post-électorale sur l'activité.....	79

Abstract

Depuis la fin de l'année 2014, l'économie gabonaise, fortement dépendante des revenus pétroliers, connaît des difficultés. Les ressources budgétaires sont en baisse, les investissements publics sont en net repli, l'endettement public a triplé, de nombreux chantiers sont à l'arrêt et les inégalités sociales se sont accrues.

La baisse des cours du pétrole a fortement dégradé la situation économique du pays. Des choix d'investissement opérés par les gouvernements successifs au cours de la période 2010-2014, pendant laquelle les cours du brut étaient haussiers, étaient inopportuns. Par ailleurs, la gestion des finances publiques est critiquée par des organisations internationales qui appellent à une plus grande discipline budgétaire.

C'est dans ce contexte économique morose qu'a été organisée le 27 août 2016 une élection présidentielle opposant principalement M. Ali Bongo Ondimba, dont la famille gouverne le pays depuis près de 50 ans sans discontinuer, et M. Jean Ping, son challenger. M. Ali Bongo Ondimba a été déclaré élu. Son principal adversaire, M. Jean Ping, les observateurs de l'Union africaine et de l'Union européenne ainsi que la communauté internationale ont unanimement émis des doutes et de fortes réserves sur la sincérité du scrutin. Les contestations qui ont suivi la proclamation de la victoire de M. Ali Bongo Ondimba ont été réprimées dans une violence sans précédent. M. Jean Ping continue de revendiquer sa victoire et le respect du vote exprimé par les électeurs dans les urnes. Le Gabon connaît l'une des plus graves crises politiques de son histoire.

A l'issue du scrutin présidentiel, une baisse de l'activité a été observée. De nombreux mouvements sociaux paralysent l'administration publique et le secteur privé. Les difficultés budgétaires déjà visibles avec la baisse des cours du pétrole se sont accrues avec la crise politique. L'absence de légitimité de M. Ali Bongo Ondimba et la défiance exprimée par une large frange de la population à son égard entravent l'activité économique.

Les secteurs pétrolier, minier, forestier et des services qui structurent l'économie gabonaise sont directement impactés par les effets conjugués de la chute des prix du pétrole et de la crise politique.

Déjà secoué par un contexte de prix bas, le secteur pétrolier a été fragilisé par une série d'amendes et redressements fiscaux. Le volume d'investissements est en-deçà des attentes et des compagnies emblématiques organisent la cession de leurs actifs gabonais. En l'absence de découverte majeure dans l'offshore ultra profond, la production de brut continue de décliner.

Le secteur forestier ne s'est toujours pas remis de la décision brutale d'interdiction d'exportation des grumes de 2010. Quant au système bancaire gabonais, bien que disposant d'un bon niveau de fonds propres, des stress tests ont démontré qu'il est l'un des plus vulnérables de la CEMAC en cas de survenance d'un choc de liquidité.

Sigles et abréviations

ANAGEISC : Agence nationale de gestion et d'exploitation des infrastructures sportives et culturelles
ANGTI : Agence nationale des grands travaux d'infrastructures
ANINF : Agence nationale des infrastructures numériques et des fréquences
ASI : Alex Stewart International
BGD : Banque gabonaise de développement
BHG : Banque de l'habitat du Gabon
CAF : Confédération africaine de football
CAN : Coupe d'Afrique des nations de football
CEMAC : Communauté économique des états d'Afrique centrale
CGCO : Comptoir Gabonais de Collecte de l'Or
CICMHZ : Compagnie industrielle et commerciale des Mines de Huazhou
CMM : Complexe métallurgique de Moanda
COBAC : Commission bancaire d'Afrique centrale
COMILOG : Compagnie minière de l'Ogooué
EPP : Entreprises publiques et parapubliques
FER : Fonds d'entretien routier
FMI : Fonds monétaire international
GOC : Gabon oil company
IDH : Indice de développement humain
M.O.E : Mission d'observation des élections de l'Union européenne
MONP : Main-d'œuvre non permanente
NOGA : Nouvelle Gabon Mining
NYFA : New York Forum Africa
ONEP : Organisation nationale des employés du pétrole
ONU : Organisation des nations unies
P.I.B : Produit intérieur brut
P.I.P : Prime d'incitation à la performance
SEM : Société équatoriale des mines
SNHG : Société nationale des hydrocarbures du Gabon
UE : Union européenne
UA : Union africaine
RGPL : Recensement général de la population et du logement
RMP : Redevance minière proportionnelle
SOGARA : Société gabonaise de raffinage
TOFE : Tableau des opérations financières de l'état
ZERP : Zone économique à régime privilégié

Contexte et objectifs de l'étude

Contexte

Le 27 août 2016 le Gabon, dont les dirigeants sont exclusivement issus de la famille Bongo depuis 1967, a organisé sa 5^e élection présidentielle depuis le retour du multipartisme en 1990. 10 candidats se sont affrontés lors de ce scrutin. Les 2 principaux candidats, Jean Ping et Ali Bongo Ondimba, furent les seuls soutenus par des coalitions et regroupements politiques. Depuis une réforme controversée de la Constitution en 2003, les candidats à l'élection présidentielle au Gabon s'affrontent en un seul tour de scrutin. Le vote est acquis au candidat qui obtient la majorité simple.

Contrairement aux scrutins présidentiels précédents, tous contestés par l'opposition qui accusait le pouvoir de fraudes massives, le scrutin présidentiel du 27 août 2016 présentait la particularité d'avoir été observé par l'Union européenne (UE) qui a envoyé au Gabon une forte délégation d'observateurs. Les opérations pré-électorales, l'élection elle-même, la publication des résultats provisoires, le contentieux post-électoral et le processus ayant conduit à la proclamation des résultats définitifs se sont déroulés alors que la mission d'observation des élections (MOE) de l'UE était présente sur le territoire.

A l'issue du scrutin, les résultats provisoires de l'élection ont donné le président sortant, M. Ali Bongo Ondimba, vainqueur à 49,80% avec 177 222 voix devant M. Jean Ping qui n'aurait obtenu que 48,23% des suffrages avec 172 125 voix. Cependant, M. Jean Ping a vivement contesté ces résultats, arguant que les résultats de la province d'origine de M. Ali Bongo Ondimba avaient été grossièrement manipulés dans le but de permettre à ce dernier de rattraper le retard de plus de 60 000 voix qu'il accusait face à M. Jean Ping après que les résultats des 8 autres provinces du pays et du vote de la diaspora gabonaise avaient été rendus publics.

Comme M. Jean Ping, les observateurs de l'UE ont relevé des éléments troublants de nature à mettre en doute la sincérité du scrutin notamment dans la province du Haut-Ogooué dont M. Ali Bongo Ondimba est originaire. En effet, disposant des procès-verbaux (PV) des bureaux de vote, lesquels retranscrivent les résultats de chaque bureau, ils ont constaté que le taux de participation annoncé dans cette province (99,93%) n'était pas conforme aux PV authentiques dont ils avaient copie. Par ailleurs, l'opposition gabonaise réunie autour de M. Jean Ping, en mettant ses PV à la disposition de la presse et de divers analystes, a mis en évidence que le score attribué à M. Ali Bongo Ondimba (95,46%) dans sa province était manifestement gonflé dans le seul but de refaire son retard sur M. Jean Ping. En outre, l'analyse de ces PV permet de constater une minoration évidente des voix obtenues par M. Jean Ping dans la province du Haut-Ogooué.

A la suite de la proclamation des résultats provisoires de l'élection présidentielle, de vives contestations ont éclaté dans plusieurs villes du Gabon. Elles ont pour la plupart été réprimées dans une violence extrême par le régime de M. Ali Bongo Ondimba. Le quartier général de campagne de M. Jean Ping, principal challenger du pouvoir, a été attaqué par l'armée alors que s'y trouvaient plusieurs centaines de ses partisans et des responsables politiques de sa coalition. Plusieurs personnes ont été tuées. Pour

le gouvernement, le bilan des violences post-électorales se limiterait à 3 morts. M. Jean Ping et ses équipes disent avoir recensé un nombre de morts et disparus bien plus important. En tout cas, à la suite de ces événements la Cour pénale internationale (CPI) a été saisie par M. Jean Ping et par le gouvernement gabonais qui s'accusent mutuellement de crime contre l'humanité.

Invité par la communauté internationale à introduire un recours contentieux à la Cour constitutionnelle gabonaise en guise de contestation des résultats de l'élection présidentielle, M. Jean Ping s'est soumis à cette demande en déclarant ne rien attendre d'une institution inféodée au pouvoir de M. Ali Bongo. La communauté internationale et des puissances étrangères comme la France et les États-Unis d'Amérique ont vivement invité la Cour constitutionnelle gabonaise à procéder à un décompte de voix obtenues par chaque candidat, bureau de vote par bureau de vote, et en présence d'observateurs internationaux, notamment ceux de l'UE. La haute juridiction gabonaise n'a pas accédé à cette demande de transparence. À l'issue de l'examen des contentieux électoraux, la Cour constitutionnelle a confirmé la victoire de M. Ali Bongo Ondimba avec 50,66% des voix contre 47,24% pour M. Jean Ping.

En dépit de la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle par la Cour constitutionnelle, la contestation de la victoire de M. Ali Bongo Ondimba ne s'est jamais arrêtée. M. Jean Ping, son principal adversaire, continue de revendiquer sa victoire. Il s'appuie entre autres sur le constat de fraude fait par la communauté internationale elle-même. Mieux encore, un mouvement de contestation sans précédent est organisé par la diaspora gabonaise à l'étranger. Des dizaines de manifestations, réunissant parfois des milliers de personnes, sont organisées chaque semaine à travers le monde pour appeler la communauté internationale à faire respecter le choix exprimé par les gabonais dans les urnes.

Au plan national, la répression et le déploiement massif des forces de sécurité a fait cesser les contestations politiques. Cependant la défiance envers le pouvoir de M. Ali Bongo Ondimba semble avoir pris une autre forme. Elle semble désormais se manifester dans des mouvements sociaux et un service minimum dissimulé dans l'administration publique, lesquels entraînent un ralentissement de l'activité économique.

Par ailleurs, pour les premières semaines du nouveau septennat de M. Ali Bongo Ondimba, son gouvernement envoie des signaux inquiétants quant à la situation économique du pays et son avenir. Ainsi le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba a-t-il recours à l'emprunt quasiment chaque semaine depuis la fin de l'élection pour des montants qui peuvent parfois apparaître dérisoire à l'échelle d'un État et n'atteignant parfois pas 10 millions d'euros. Malgré sa volonté d'emprunter sur le marché sous-régional de la CEMAC¹ depuis la proclamation des résultats définitifs du scrutin présidentiel, le gouvernement ne parvient pas toujours à mobiliser l'intégralité des sommes recherchées auprès des investisseurs. Cette situation est un indicateur du peu de confiance des investisseurs régionaux à l'égard du gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba dans le contexte actuel.

¹ La communauté économique des États d'Afrique centrale (CEMAC) regroupe les 6 pays d'Afrique centrale ayant en partage le franc CFA. Il s'agit du Cameroun, de la Centrafrique, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale et du Tchad

En outre, pour la première fois depuis la prise du pouvoir de M. Ali Bongo en 2009, l'état a semblé particulièrement en difficulté pour assurer le traitement des agents publics au cours du mois d'octobre 2016. Des retards ont été accusés dans le versement des salaires ce qui a provoqué de nouveaux mouvements sociaux.

Il semble donc que la crise post-électorale, les accusations de fraude, la répression des manifestations publiques et la mobilisation autour de la revendication de la victoire à la présidentielle réclamée par M. Jean Ping ont accru la défiance envers M. Ali Bongo Ondimba et son régime avec un effet direct sur le climat économique et social au niveau national.

Objectifs de l'étude

Ce document a vocation à dresser un état des lieux synthétique de la situation économique du Gabon avant l'élection présidentielle du 27 août 2016 et d'analyser les conséquences de la crise post-électorale issue de l'élection contestée de M. Ali Bongo Ondimba.

Notre étude se déclinera en 2 parties. La première prendra la forme d'une note générale sur la situation économique du Gabon. La seconde regroupera 4 notes sectorielles sur la situation de 4 secteurs stratégiques qui structurent l'économie nationale, à savoir les secteurs pétrolier, minier, forestier et les services.



NOTE GÉNÉRALE SUR L'ÉCONOMIE DU GABON





1. Gabon : un pays riche confronté à de fortes disparités sociales

Le Gabon est un pays d'Afrique centrale situé sur la façade atlantique qui partage sa frontière nord avec le Cameroun et la Guinée Equatoriale et ses frontières est et sud avec la République du Congo. Peuplé d'à peine 1,8 million d'habitants pour une superficie de 267 667 km², ce pays est l'un des moins densément peuplé de la région. Sa population, majoritairement jeune, vit à 86% en milieu urbain et se concentre principalement autour de 4 grands centres urbains : Libreville, Port-Gentil, Franceville et Oyem.

La richesse nationale du Gabon, pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure, a été évaluée par le FMI en 2015 à 14 milliards USD. Son PIB par habitant de 7 728 USD est l'un des plus élevés sur le continent africain. Le taux de croissance s'est situé en moyenne autour de 5% entre 2010 et 2014 avant de connaître une décélération en 2015 et 2016 en raison de l'effet conjugué de la chute des cours du pétrole (dont les prix ont baissé de moitié) et du ralentissement économique né de la crise post-électorale consécutive au scrutin présidentiel controversé du 27 août 2016. A l'issue de ce scrutin M. Ali Bongo Ondimba a été déclaré élu par les juridictions locales. Cette victoire est contestée par son principal adversaire M. Jean Ping qui, comme les observateurs de l'Union européenne, dénonce des fraudes et des irrégularités dans les résultats obtenus par M. Ali Bongo Ondimba dans sa province natale, lesquels ont fait basculer le scrutin en sa faveur.

PIB 2015 (en milliards USD)	\$	13,996
PIB par habitant (2015)	\$	7 728
Dette publique en % du PIB (2016)		50,1%

PIB et taux d'endettement de la République gabonaise

Agrégats	2015	2016	2017
Taux de croissance du PIB réel	4,0%	3,2%	4,6%
Taux de croissance du PIB hors pétrole	4,0%	5,4%	6,6%
Part du pétrole dans le PIB global	31,6%	22,7%	22,1%

Agrégats de production de la République gabonaise

L'économie du Gabon demeure peu diversifiée. Le seul secteur pétrolier contribuait encore à 32% du PIB en 2015, bien qu'en recul d'une dizaine de points par rapport à l'année précédente en répercussion de la baisse des cours du brut. Même si l'amorce d'une timide diversification de l'économie est observée, ce recul de la contribution du secteur pétrolier dans la richesse nationale résulte principalement de la baisse des cours du pétrole, laquelle a eu un effet baissier mathématique sur le poids des revenus pétroliers dans le PIB. Plus de 2/3 des exportations sont constitués d'hydrocarbures. Les secteurs minier et forestier représentent chacun environ 10% des exportations nationales.

La diversification économique présentée par M. Ali Bongo Ondimba comme l'axe central de sa politique nationale au cours de son premier septennat n'a produit que peu de résultats. Au contraire, sa stratégie économique, tournée quasi exclusivement vers de nouveaux partenaires au détriment des partenaires historiques fut contre-productive. En marginalisant ces derniers, lesquels disposent d'une meilleure connaissance du marché et des spécificités locales, le gouvernement gabonais a fragilisé des entreprises qui constituent pourtant le socle de son économie. En effet, au cours du précédent septennat de M. Ali Bongo les inégalités, le chômage et la pauvreté se sont accrus.

La diversification des partenaires économiques est incontournable pour les pays d'Afrique en général et pour le Gabon en particulier. Cependant, le gouvernement gabonais n'a pas su créer les indispensables synergies entre ses différents partenaires, anciens et nouveaux, pour améliorer la qualité de sa croissance. 7 ans après l'arrivée de M. Ali Bongo Ondimba à la tête de l'état, la croissance n'est toujours pas inclusive. Elle ne parvient pas à changer les conditions de vie des populations et limite les performances des entreprises.

La dette publique de la République gabonaise s'est fortement accrue depuis 2009, passant de moins de 20% à 50,1% du PIB en 2016. L'encours de la dette approche désormais les 4 000 milliards FCFA et une part importante du stock de dette a été financiarisée, entraînant de fait des risques liés à la spéculation. Les emprunts sollicités par le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba auprès des bailleurs de fonds internationaux et des marchés financiers ne servent pas toujours à financer les projets les plus structurants pour l'économie. En effet, une part non négligeable du stock de dette a servi à financer les infrastructures sportives liées à l'organisation de l'édition 2012 de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de football que le Gabon a organisée conjointement avec la Guinée Equatoriale (coût officiel : 400 milliards FCFA) et de l'édition 2017 de la même compétition que le Gabon s'apprête à abriter (coût officiel : 463 milliards FCFA).

Quant au remboursement des emprunts souscrits, jusqu'en 2015 le Gabon n'avait enregistré aucun incident de paiement récent sur le règlement de ses échéances de dette extérieure. **Au premier semestre 2015 cependant, les agences de notation ont signalé un incident de paiement lié au règlement tardif d'une échéance de la dette extérieure commerciale et bilatérale. Le règlement de la dette intérieure de l'état en revanche enregistre des retards de paiement récurrents.** Ces retards créent de graves difficultés de trésorerie au sein de plusieurs entreprises, notamment dans le secteur du bâtiment où des milliers de licenciements ont été enregistrés.

En outre, les charges salariales de l'état ont fortement progressé, bien plus vite que le rythme de croissance des ressources propres de l'état. Les dépenses de la rubrique salaires et traitements dans les lois de finances successives sont ainsi passées de 370 milliards FCFA en 2009 à 732 milliards FCFA² en 2016, soit une hausse de 98% en 8 exercices budgétaires. De façon générale, les charges de fonctionnement pèsent lourdement sur le budget général de l'état et réduisent ses capacités d'investissement. Une gestion plus rigoureuse des finances publiques de la nation par le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba aurait sans doute permis une meilleure maîtrise des dépenses de fonctionnement au bénéfice de l'accroissement des investissements publics dans des projets structurants pour l'économie.

A l'issue des consultations réalisées en 2015 au titre de l'article IV, le conseil d'administration du FMI³ a noté une intensification des tensions budgétaires, un ralentissement de l'activité hors pétrole et un dépassement du plafond national d'endettement de 35%, toutes choses qui auraient dû conduire les autorités gabonaises à un important assainissement des finances publiques. Les administrateurs du FMI estimaient nécessaire d'intensifier les efforts visant à assurer la viabilité budgétaire et extérieure devant la baisse des recettes pétrolières.

Depuis l'accession du Gabon à l'indépendance en 1960, l'économie nationale repose principalement sur l'exploitation des matières premières, d'abord les ressources forestières, puis à partir des années 1970 essentiellement sur les ressources pétrolières. Bien qu'à ce jour les ressources naturelles du Gabon soient proposées à la vente en étant très faiblement ou pas du tout valorisées, elles ont permis à ce pays d'Afrique centrale de connaître une relative prospérité qui se traduit notamment par un PIB de 7 728 USD par tête d'habitant de en 2015, l'un des plus élevés en Afrique.

Malgré cette prospérité relative, de très fortes disparités sociales sont observées à travers le pays. 34,3% de la population vivrait en-dessous du seuil de pauvreté selon le FMI. Bien que le taux d'alphabétisation du Gabon figure parmi les plus élevés en Afrique (94,7%), le taux de chômage s'élève à 29% au sein de la population active et s'est accru de plus de 6 points depuis 2009. Il dépasserait 35% au sein de la population jeune selon les projections de la Banque mondiale. L'espérance de vie à la naissance s'élève à 63 ans (66 ans chez les femmes et 61,2 ans chez les hommes), l'une des plus faibles parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Les agrégats sociaux relatifs à la mortalité maternelle et infantile sont plus élevés que ceux des pays dont le revenu moyen par habitant est équivalent à celui du Gabon. Mesurés au cours du Recensement général de la population et du logement (RGPL) conduit par le gouvernement gabonais en 2013 et le plus récent à ce jour, **le taux de mortalité maternelle est de 277 pour 100 000 naissances vivantes⁴ tandis que le taux de mortalité infantile est de 41 décès pour 1 000 naissances vivantes.**

Pour mesurer la qualité de vie dans un pays, l'indice de développement humain (IDH) est souvent pris en référence car il tient compte de la durée moyenne des études

² Cf. Lois de finances et collectifs budgétaires de la République gabonaise entre 2009 et 2015

³ Communiqué de presse n° 16/81 du FMI du 26 février 2016

⁴ Cf. RGPL 2013, section 3.3.3 Mortalité générale et mortalité des enfants

(éducation), de l'espérance de vie à la naissance (santé) et la richesse nationale par habitant. La publication 2015 de l'IDH des états du monde classe le Gabon à la 110^e place sur 188 pays⁵. Le pays occupait la 103^e place en 2009.

Population	1 811 079
Taux d'alphabétisation	94,7%
Taux de chômage	29,0%
Taux de pauvreté	34,3%
Espérance de vie à la naissance (2012)	63 ans
Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes)	277
Taux de mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	41

Agrégats sociaux de la République gabonaise

En décembre 2013, le cabinet McKinsey & Company a publié un rapport sur l'état de la pauvreté au Gabon⁶. Ce rapport a permis de mesurer à quel point les gabonais sont confrontés à la pauvreté mais surtout l'inefficacité des politiques sociales conduites par les gouvernements successifs, en particulier au cours du dernier septennat. Il a également permis de constater les carences de la solidarité nationale.

McKinsey & Company a ainsi mesuré que :

- **30% des foyers gabonais sont économiquement faibles ;**
- **95 000 foyers vivent avec moins de 2 700 FCFA par jour (environ 4 USD)**
- **70% des villages du pays sont enclavés ;**
- **35% des départements (17 sur 48) affichent un taux de pauvreté supérieur à 50% ;**
- **60% des départements (28 sur 48) régressent en termes d'accès aux services sociaux de base.**

Face à la pauvreté, le gouvernement n'a pas suffisamment investi dans les infrastructures de base, en particulier dans l'éducation, le logement et le raccordement au service public d'eau et d'électricité.

Pendant 7, ans sous la présidence de M. Ali Bongo Ondimba, les gouvernements successifs n'ont construit aucune école, aucun collège d'enseignement

⁵ <http://hdr.undp.org/fr/data>

⁶ Stratégie d'investissement humain du Gabon, Rapport d'étude et recommandations, McKinsey & Company, 2013

secondaire, aucun lycée et aucune université alors que dans le même temps 863 milliards FCFA (environ 1/3 du budget national sur un exercice) ont été consacrés à l'organisation de compétitions sportives.

Concernant le logement, candidat en 2009 M. Ali Bongo Ondimba s'était engagé à construire 35 000 logements sur 7 ans pour réduire le déficit national en logements décents estimé à 259 579 unités⁷. A la fin de son mandat, **à peine 3 762 logements avaient été construits dont seulement 872 logements livrés. A ce rythme de construction, le déficit national en logements ne pourra être résorbé qu'au terme de 483 années à besoins constants.**

En 2013, le RGPL a estimé à 345 468 le nombre de citoyens en manque de logements décents. 19% de la population, répartie à travers à travers l'ensemble des provinces du pays, déclare être mal logée. Les provinces de l'Estuaire, du Haut-Ogooué et du Woleu-Ntem regroupent à elles seules 74% des citoyens en manque de logements décents.

Province	Milieu urbain	Milieu rural	Total	Citoyens en manque de logement (en %)
Estuaire	176 610	5 085	181 695	52,6%
Haut-Ogooué	32 509	7 306	39 815	11,5%
Moyen-Ogooué	8 930	4 999	13 929	4,0%
Ngounié	9 932	5 668	15 600	4,5%
Nyanga	5 290	1 880	7 170	2,1%
Ogooué-Ivindo	10 468	8 917	19 385	5,6%
Ogooué-Lolo	6 152	5 200	11 352	3,3%
Ogooué-Maritime	21 762	335	22 097	6,4%
Woleu-Ntem	18 051	16 374	34 425	10,0%
Gabon	289 704	55 764	345 468	100%

Nombre de citoyens en manque de logements décents en 2013

Ainsi les agrégats sociaux confirment-ils que les inégalités sont toujours prégnantes au Gabon et que la richesse du pays demeure inégalement répartie et ne profite pas à la majorité de la population.

⁷ Source : Recensement général de la population et du logement 2013, Direction générale de la statistique, Ministère de l'économie, Gabon

2. Aperçu général des ressources et charges de l'état gabonais

.1 Principales ressources de l'état

Le Gabon distingue 3 catégories de recettes selon qu'elles soient fiscales ou non fiscales, l :

- les recettes pétrolières qui regroupent l'ensemble des revenus tirés de l'activité pétrolières ;
- les recettes hors pétrole qui regroupent les revenus tirés des activités indépendantes de l'exploitation pétrolière ;
- les dons éventuels reçus par la République gabonaise.

En 2015 l'ensemble des recettes collectées par l'état a représenté 1 797 milliards FCFA contre 2 349 milliards FCFA l'année précédente (-23%). Le recul observé entre les 2 exercices est directement imputable à la baisse des cours du pétrole et à la faible diversification des sources de revenus de l'état.

Peu résiliente, l'économie gabonaise est particulièrement sensible aux chocs exogènes, en particulier ceux liés aux fluctuations des cours du baril de pétrole. Les résultats des politiques publiques visant à accroître la résilience de l'économie gabonaise sont peu perceptibles. La nature des recettes collectées par l'état gabonais au cours de l'exercice budgétaire 2015 permet d'en donner une indication. Les seules recettes pétrolières représentaient 34% de la collecte tandis que l'ensemble des recettes hors pétrole en représentait 66%.

Libellé des recettes	Montant	Proportion
Recettes pétrolières (transfert SOGARA inclus)	603,3	33,6%
<i>Recettes fiscales</i>	44,3	2,5%
<i>Recettes non fiscales</i>	559,0	31,1%
Recettes non pétrolières	1 194,0	66,4%
<i>Recette fiscales</i>	1 042,7	58,8%
<i>Recettes non fiscales</i>	47,8	2,7%
<i>Recettes des comptes spéciaux</i>	103,5	5,8%
Dons	0,0	0,0%
Total	1 797,3	100%

Répartition des recettes publiques du Gabon en 2015 (en milliards FCFA)

Les recettes fiscales non-pétrolières ont rapporté 1 043 milliards FCFA soit 58% des recettes totales de l'état en 2015. Au cours du même exercice, 559 milliards FCFA ont été collectés au titre des recettes non fiscales pétrolières. Elles ont représenté 31% des recettes publiques du Gabon au cours de cet exercice budgétaire.

Les recettes des comptes spéciaux du Trésor, 3^e centre de recettes de l'état se sont élevés à 104 milliards FCFA et ont représenté 6% du total des recettes publiques.

Enfin les recettes non fiscales hors pétrole ont rapporté 48 milliards FCFA (2,7% des recettes), à peine mieux que les 44 milliards FCFA (2,5% de recettes) rapportés par l'impôt sur les sociétés pétrolières qui constituent les seules recettes fiscales pétrolières de l'état.

Contrairement à de nombreux pays africains, aucune recette n'a été enregistrée au titre de dons au bénéfice de la République gabonaise.

.1.1 Recettes pétrolières - Répartition et contribution dans les revenus de l'état

Les recettes pétrolières de l'état gabonais résultent de la consolidation du produit de 7 grands centres de recettes alimentés par les sociétés pétrolières en activité sur le territoire :

- La redevance minière proportionnelle (RMP), due en phase de production et qui rémunère le droit d'exploitation accordé par l'état gabonais aux compagnies pétrolières qui produisent sur son sol.
- Les contrats de partage. Il s'agit de la valeur des parts revenant à l'état à l'issue du partage du Profit oil⁸ suivant un pourcentage défini par contrat.
- L'impôt sur les sociétés (IS) que doivent acquitter les compagnies pétrolières opérant sous le régime de la concession. Elles reversent à l'état une partie de leurs bénéfices annuels comme toutes les autres sociétés (hors régimes particuliers ou dérogatoires).
- Les discounts, qui représentent la contre-valeur en FCFA de la part de brut que les sociétés pétrolières devraient mettre à la disposition de la SOGARA⁹ comme contribution à la couverture des besoins de la consommation nationale d'hydrocarbures raffinés.
- Les bonus, qui sont un mode de prélèvement anticipé sur une rente pétrolière probable. 3 types de bonus sont prélevés au Gabon, les bonus anticipés, les bonus de production et les bonus d'incitation à la performance.
- Les dividendes reversés occasionnellement à l'état pour rémunérer les participations qu'il détient dans les compagnies pétrolières. L'état détient notamment 25% des actions de Total Gabon et de Shell Gabon.

⁸ Le Profit oil correspond à la valeur du brut extrait à laquelle on soustrait les coûts de production pétrolière (souvent appelé Cost oil). Profit oil = Valeur du brut extrait – Cost oil.

⁹ Etant donné que la SOGARA ne raffine que le brut de type « Mandji », les compagnies qui ne produisent pas ce type de brut versent à l'état la contre-valeur, en francs CFA, de la quantité d'hydrocarbures qui aurait dû revenir à l'état. Cette contre-valeur est désignée par le terme « Discount ».

- La redevance superficiare, laquelle rémunère la location du domaine pétrolier par l'état, généralement contre l'acquittement par les titulaires d'une autorisation exclusive d'exploration et/ou d'exploitation de 1 USD par km².

A la fin de l'exercice budgétaire 2015, parmi les différents centres de recettes précités, la redevance minière proportionnelle (RMP) est celle qui a rapporté à l'état gabonais le volume de recettes le plus important. Cette seule redevance a représenté 42% des revenus pétroliers de l'état et permis au Trésor public de collecter 221 milliards FCFA. Au cours de ce même exercice, 212 milliards FCFA ont été reversés à l'état comme rémunération au titre de la vente de sa part de Profit oil, lequel a représenté 40% des recettes pétrolières de la République gabonaise.

La redevance minière proportionnelle (RMP) et les contrats de partage ont ainsi représenté à eux seuls 82% des recettes pétrolières du Gabon en 2015. L'impôt sur les sociétés pétrolières n'a rapporté que 44 milliards FCFA (8%), contre 151 milliards FCFA l'année précédente, en raison de la baisse des bénéfices des compagnies pétrolières consécutive à la baisse des cours du baril.

Les discounts et les bonus de production ont respectivement rapporté 20 milliards et 18 milliards FCFA soit 3,8 et 3,4% des recettes pétrolières collectées lors de l'exercice budgétaire clos le plus récent.

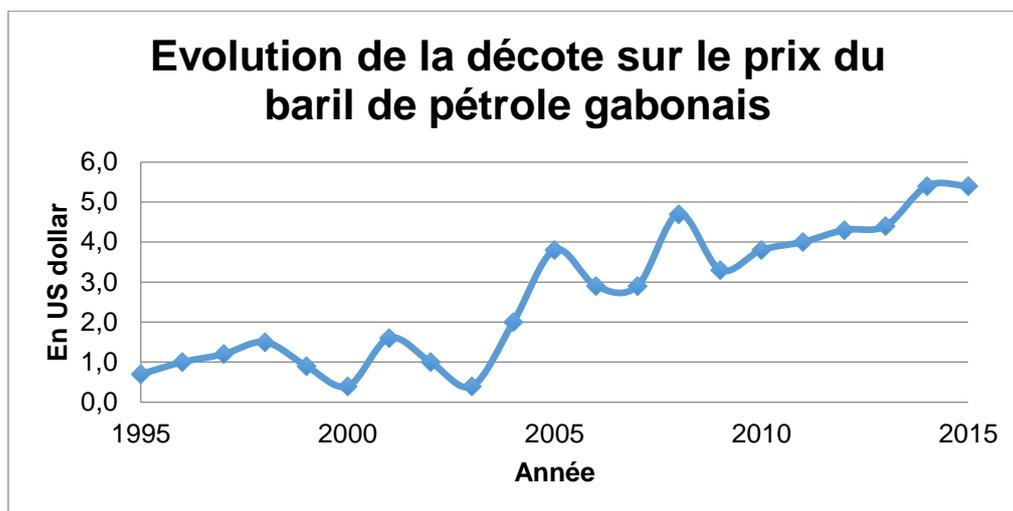
Quant aux dividendes et autres revenus de participation de l'état dans les compagnies pétrolières, ils se sont établis à 6,6 milliards FCFA soit 1,3% des recettes pétrolières. Enfin la redevance superficiare n'a rapporté que 4 milliards FCFA à l'état (0,8% des recettes pétrolières).

Rang	Centres de recettes liés à l'activité pétrolière	Montant	Proportion
1	Redevance minière proportionnelle (RMP)	221,31	42,0%
2	Contrats de partage	212,48	40,4%
3	Impôt sur les sociétés pétrolières	44,33	8,4%
4	Discounts	19,77	3,8%
5	Bonus	17,78	3,4%
6	Dividendes	6,64	1,3%
7	Redevance superficiare (RS)	4,13	0,8%
Total		526,44	100%

Répartition des recettes pétrolières du Gabon en 2015

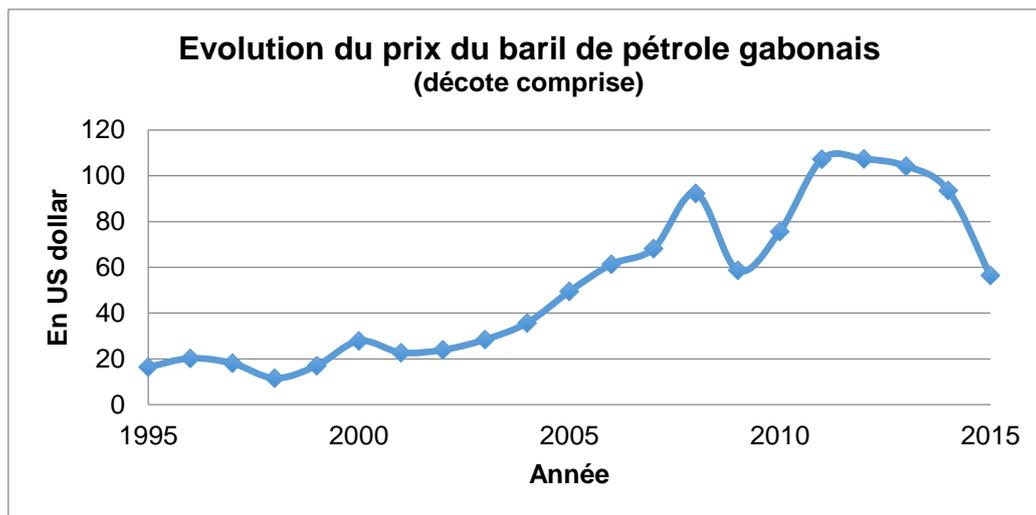
Globalement les recettes pétrolières de l'état gabonais en 2015 se sont élevées à 603,3 milliards FCFA. Outre les 526,44 milliards FCFA collectés par le biais des 7 centres de recette précités, l'état a engrangé 76,86 milliards FCFA supplémentaires au titre des transferts de la Société gabonaise de raffinage (SOGARA), unique compagnie de raffinage du pays.

Compte-tenu de l'impact du niveau des cours du baril sur les finances publiques nationales, l'évolution des prix du pétrole est particulièrement observée. Dans le cas du Gabon, le pétrole est vendu à l'international avec une décote par rapport au baril de référence. Celle-ci s'accroît année après année réduisant sensiblement le niveau de revenus théorique auquel pouvait s'attendre l'état ainsi que les profits potentiels des entreprises du secteur. Cette décote, qui était encore inférieure à 1 USD en 1995, est désormais supérieure à 5 USD.



Evolution de la décote sur le prix du baril de pétrole gabonais

La baisse tendancielle de la production pétrolière gabonaise a été compensée ces dernières années par la hausse des prix. Ceux-ci sont passés de 17 USD le baril moyen en 1995 à 57 USD le baril en 2015 avec un pic de 107 USD en 2011, décote comprise. Les autorités gabonaises attribuent volontiers le contexte économique difficile à la baisse des cours du pétrole particulièrement marquée à partir de 2014. Cependant, l'analyse de l'évolution des prix sur une période de 20 ans montre une progression quasi continue sur une période de 16 ans (entre 1995 et 2011), suivie d'une période de 3 ans où les prix sont restés proches de 100 USD le baril.



Evolution du prix du baril de pétrole gabonais (décote comprise)

Cette analyse nous permet de conclure que **la période 1995-2015 aurait été particulièrement propice à la mise en œuvre de véritables politiques de diversification de l'économie gabonaise**. N'ayant pas été mises en œuvre par les gouvernements successifs, y compris lorsque les prix du pétrole gabonais étaient supérieurs 100 USD le baril, une diversification intelligente et inclusive de l'économie gabonaise devrait être engagée au risque de mettre en péril l'économie nationale dans les années à venir.

2.1.2 Contributions fiscales et douanières

Parmi les différentes recettes collectées par le Trésor public gabonais, les recettes fiscales sont les plus importantes. En 2015 elles se sont élevées à 1 087 milliards FCFA en baisse de 19% par rapport à l'exercice précédent.

Profitant de la baisse de la collecte de l'impôt sur les sociétés pétrolières en 2015, la douane gabonaise s'est hissée en tête des contributeurs aux recettes fiscales de l'état. Les recettes douanières se sont ainsi élevées à 355 milliards FCFA en 2015. Les contributions des entreprises au titre de l'impôt sur les sociétés ont quant à elles rapporté 298 milliards FCFA.

Bien qu'en baisse de 112 milliards FCFA par rapport à 2014, l'impôt sur les sociétés demeure l'une des principales sources de revenus de l'état. Il aurait donc été judicieux pour le gouvernement gabonais d'améliorer significativement l'environnement des affaires pour élargir la collecte potentielle de cet impôt. Cependant, **alors que 24 pays africains ont progressé au classement Doing Business 2017¹⁰ de la Banque mondiale mesurant la qualité de l'environnement des affaires, le Gabon a stagné**

¹⁰ Doing Business 2017, Égalité des Chances pour Tous, Banque Mondiale publié le 25 octobre 2016 <http://français.doingbusiness.org/~media/WBG/DoingBusiness/Documents/Annual-Reports/Foreign/DB17-Mini-Book-French.pdf>

à la 162^e place sur 190 pays alors qu'il avait déjà perdu 5 places au classement de l'année précédente.

Libellé de la recette	2014	2015	Ecart
. Pétrolières	151,4	44,3	-107,1
. IS	151,4	44,3	-107,1
. Hors pétrolières	1 192,2	1 042,7	-149,6
. TVA	216,6	100,7	-115,9
. Autres taxes sur les biens et services	69,2	66,3	-2,8
. Douanes	359,9	354,8	-5,1
. Impôt sur les sociétés	257,9	253,4	-4,5
. Impôt sur les personnes physiques	124,5	144,3	19,8
. Autres recettes fiscales	164,3	123,2	-41,1
Recettes fiscales	1 343,7	1 087,0	-256,7

Recettes fiscales de l'état gabonais en 2014 et 2015 en milliards FCFA

L'impôt sur les personnes physiques a permis à l'état gabonais de collecter 144 milliards FCFA en 2015. C'est le seul impôt dont la collecte a progressé entre 2014 et 2015 (+16%) ce qui le situe au 3^e rang parmi les contributions fiscales de cette année.

La collecte de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a baissé de moitié entre 2014 et 2015 pour s'établir à 101 milliards FCFA. Cette baisse substantielle est un indicateur pertinent de la tendance de la consommation des agents économiques, probablement en répercussion de la baisse des revenus de l'état en général et du secteur pétrolier en particulier.

Les recettes regroupées dans la rubrique « Autres recettes fiscales » ont rapporté quant à elles 123 milliards FCFA (-41 milliards FCFA par rapport à 2014) tandis que les autres taxes sur les biens et services ont rapporté 66 milliards FCFA (-3 milliards FCFA de moins qu'en 2014).

2.2 Principales charges de l'état

Les dépenses publiques de la République gabonaise au cours du dernier exercice budgétaire clos se déclinent en 6 rubriques :

- les dépenses courantes, qui comprennent notamment les traitements et salaires, les biens et services, les transferts et subventions et le service de la dette ;
- les dépenses en capital financées sur fonds propres ou par l'emprunt ;
- les protocoles transactionnels ;
- les prêts nets lesquels intègrent les prises de participations ;
- les dotations au Fonds d'entretien routier (FER) ;
- la prise en charge des engagements des entreprises publiques et parapubliques (EPP).

L'ensemble des dépenses exécutées par l'état en 2015¹¹ s'est élevé à 1 889 milliards FCFA, en baisse de 11% par rapport à l'année précédente. Les dépenses courantes et les dépenses en capital ont représenté ensemble 1 873 milliards, soit 99% des dépenses publiques.

Rubrique	2014	2015	Ecart	variation
Dépenses courantes	1 371,0	1 449,2	78,20	6%
Dépenses en capital	605,8	423,4	-182,48	-30%
Protocoles transactionnels	0,0	8,4	8,42	-
Prêts nets	11,7	-13,0	-24,68	-211%
Fonds d'entretien routier	25,3	17,5	-7,75	-31%
Prise en charge engagements EPP	0,0	3,7	3,70	-
Dépenses totales	2 119,9	1 889,2	-230,7	-11%

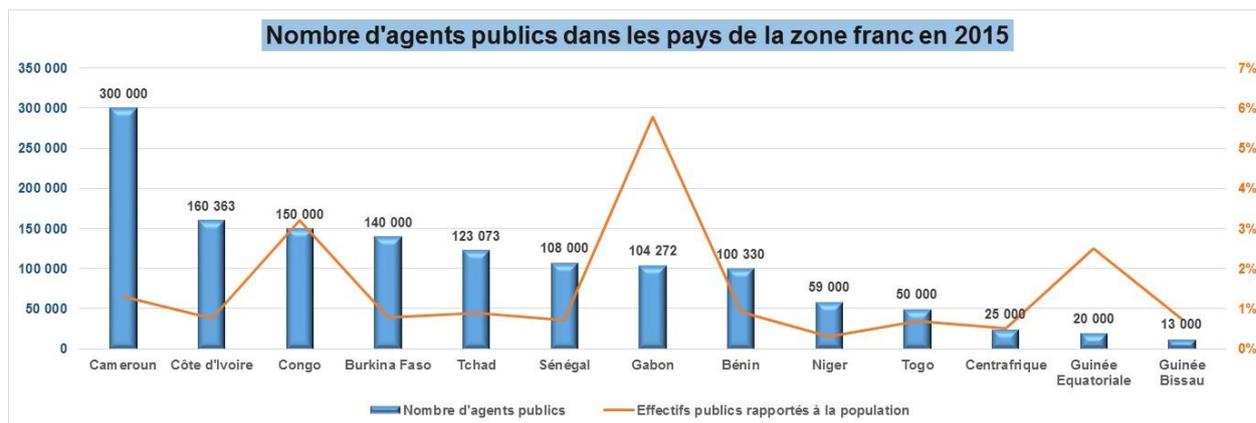
Dépenses de l'état gabonais au cours des exercices budgétaires 2014 et 2015
(en milliards FCFA)

2.2.1 Les dépenses courantes

Les dépenses de personnel

Les dépenses de personnel et la rémunération des agents de l'état constituent les principales dépenses financées par le budget de la République gabonaise. En 2015, le Gabon comptait 104 272 agents publics, bien plus que le Bénin, le Niger, le Togo et la Centrafrique, tous plus peuplés que lui. **Le Gabon est ainsi le pays qui compte le plus grand nombre d'agents publics en proportion de sa population parmi les pays ayant en partage le franc CFA. 5,8% des résidents sont employés du secteur public contre seulement 1,3% des résidents au Cameroun, 0,8% en Côte d'Ivoire et 0,7% au Sénégal.**

¹¹ TOFE 2014 et 2015

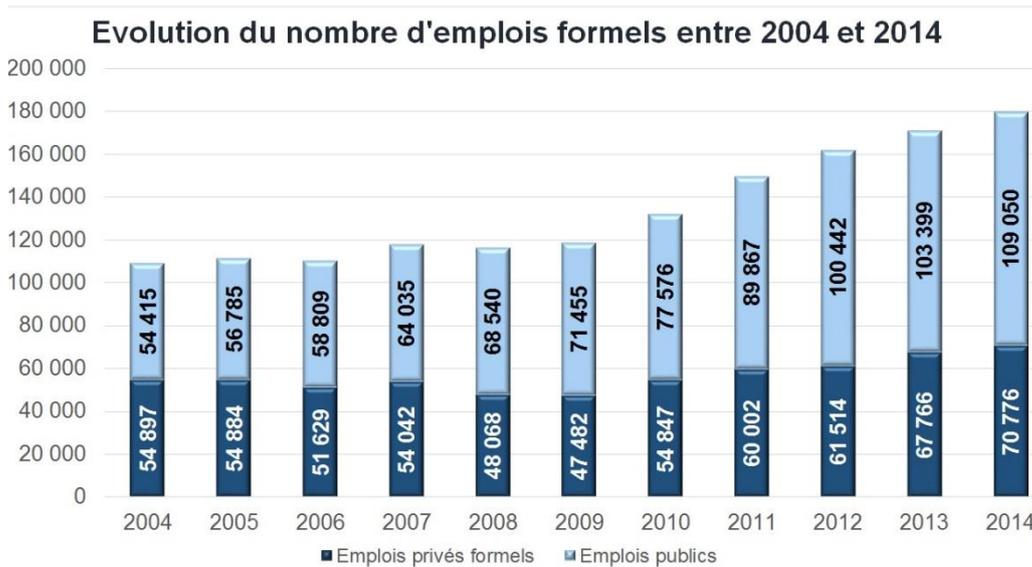


Nombre d'agents publics dans les pays de la zone franc en 2015

Le nombre d'agents publics au Gabon s'est particulièrement accru au cours de la décennie 2004-2014. Ayant connu une progression relativement lente entre 2004 et 2009 (+31%), le nombre d'agents publics a connu sa plus forte croissance entre 2009 et 2014 (+53%). Le nombre d'emplois privés formels ne s'est accru que de 29% entre 2004 et 2014 alors que les emplois publics ont progressé de 100% sur la même période.

Le gouvernement gabonais n'est pas parvenu à créer un cadre des affaires efficient susceptibles de favoriser l'emploi privé formel. En pratique, le gouvernement semble avoir choisi d'utiliser les emplois publics comme variable d'ajustement du chômage. Cette stratégie paraît peu efficace au regard du taux de chômage qui demeure particulièrement élevé (29%).

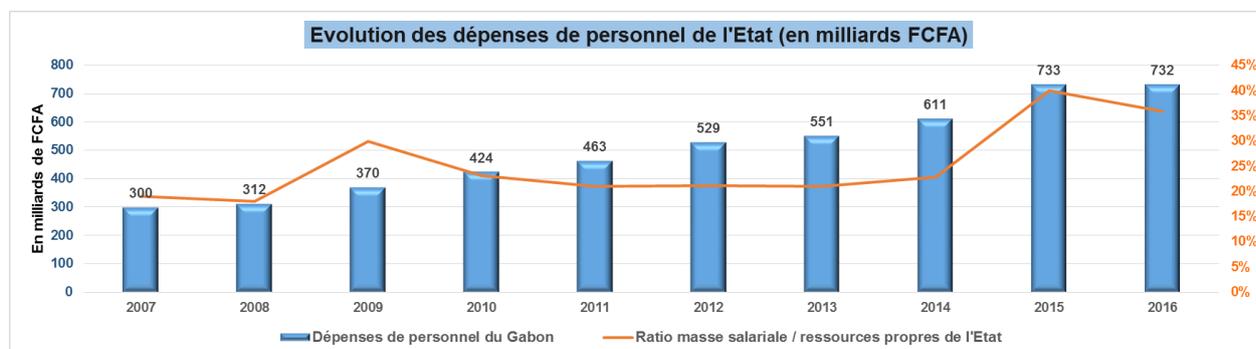
Par ailleurs, sur les 179 826 emplois formels recensés en République gabonaise en 2014, 61% étaient des emplois publics contre seulement 39% d'emplois privés. Après 56 ans d'indépendance et une richesse nationale par habitant parmi les plus élevées en Afrique, l'administration publique est encore le principal employeur du pays.



Evolution du nombre d'emplois formels entre 2004 et 2014

L'analyse de l'évolution des dépenses de personnel de l'état sur une période de 10 ans (de 2007 à 2016) permet de mesurer quel a été l'impact de la décision du gouvernement gabonais d'augmenter rapidement le nombre d'agents publics. **Les dépenses de personnel sont ainsi passées de 300 milliards FCFA en 2007 à 732 milliards FCFA en 2016, en hausse de 144%.**

Ces dépenses, qui absorbaient à peine 20% des ressources propres de l'état en 2007, se situent désormais autour de 37% en 2016.



Evolution des dépenses de personnel de l'état gabonais¹²

Le niveau des dépenses budgétaires diffère selon qu'il est lu dans les lois des finances ou dans le Tableau des opérations financières de l'état (TOFE). La loi de finances étant une projection anticipative des dépenses publiques tandis que le TOFE permet de constater la réalité de l'exécution budgétaire et des décaissements. En conséquence, le TOFE permet d'avoir une idée plus précise de la répartition des dépenses pour chacune des rubriques.

¹² Source : Lois des finances et collectifs budgétaires de la République gabonaise

La section Traitements et salaires des TOFE 2014 et 2015 comprenait principalement 3 rubriques :

- La solde permanente de l'état ;
- La main-d'œuvre non permanente ;
- La prime d'incitation à la performance (PIP).

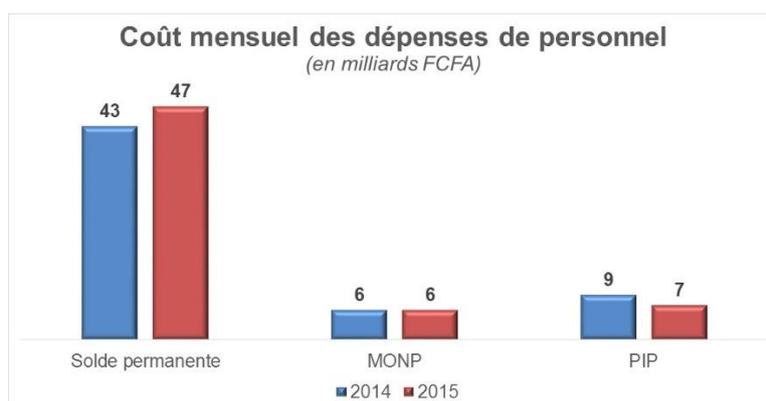
Traitements et salaires	2014	2015	Ecart	Variation
Solde permanente	518,9	562,9	44,00	8%
Main d'œuvre non permanente	66,3	69,6	3,24	5%
Prime d'incitation à la performance	106,1	82,3	-23,85	-22%
Total traitements et salaires	691,3	714,7	23,40	3%

Dépenses de personnel après exécution du budget (en milliards FCFA)

Les données retranscrites dans le TOFE permettent d'évaluer les besoins mensuels de l'état pour assurer le règlement des salaires et primes de ses agents. En prenant l'année 2015 comme année de référence, il résulte qu'environ :

- 47 milliards FCFA/mois sont nécessaires au règlement de la solde permanente ;
- 6 milliards FCFA/mois sont nécessaires pour couvrir les salaires et traitements de la main-d'œuvre non permanente (MONP) ;
- 7 milliards/mois doivent être mobilisés pour assurer le règlement de la prime d'incitation à la performance.

Chaque mois, l'état est donc tenu de mobiliser environ 60 milliards FCFA au titre des dépenses de personnel.



Coût mensuel des dépenses publiques de personnel

Les dépenses en biens et services

Parmi les dépenses courantes, les dépenses réalisées au titre des biens et services se sont élevées à 241,2 milliards FCFA en 2015, en baisse de 9% par rapport à l'année précédente. Les charges liées à la consommation publique d'eau, d'électricité, de téléphone et les frais annexes ont coûté à la collectivité 37,2 milliards FCFA (soit 15% des dépenses de biens et services).

Pour les autres biens et services (matériel roulant, fournitures d'équipement, etc.), l'état a dépensé 204 milliards FCFA (soit 85% des dépenses de cette rubrique).

Biens et services	2014	2015	Ecart	Variation
SEEG (conso. eau et électricité)	25,3	25,2	-0,10	0%
Gabon Télécom	12,0	12,0	0,00	0%
Autres biens et services	227,7	204,0	-23,67	-10%
Total biens et services	265,0	241,2	23,77	-9%

Dépenses de biens et services après exécution du budget (en milliards FCFA)

Les transferts et subventions

En 2015 l'état consacra 321 milliards FCFA pour les transferts et subventions. 5,3 milliards FCFA ont été payés au titre des dépenses de souveraineté et 236 milliards FCFA décaissés pour couvrir les « Autres transferts et interventions ».

Quant aux transferts réalisés au bénéfice de la Société gabonaise de raffinage (SOGARA), ils ont baissé de 59 milliards FCFA entre 2014 et 2015 pour s'établir à 80 milliards FCFA. Ces transferts interviennent dans le cadre de la péréquation que l'état assure sur les prix des carburants vendus à la pompe (reformé en 2015) et le soutien apporté aux activités de raffinage.

Transferts et subventions	2014	2015	Ecart	variation
Subventions	81,6	0,0	-81,60	-100%
.Gabon Poste	1,5	0,0	-1,5	-100%
Autres transferts et interventions	148,4	236,1	87,71	59%
Fonds de sécurité/Souveraineté	41,0	5,3	-35,79	-87%
Transferts à SOGARA	138,9	79,7	-59,22	-43%
.Soutien des prix des carburants	128,4	65,9	-62,46	-49%
.Soutien activités de raffinage	10,6	13,8	3,24	31%
Total des transferts et subventions	410,0	321,1	-88,91	-22%

Transferts et subventions après exécution du budget (en milliards FCFA)

Le service de la dette

Les dépenses effectuées en 2015 au titre du règlement des intérêts de la dette (intérieure et extérieure) sont passées de 111 milliards FCFA en 2014 à 172 milliards FCFA en 2015. Cette hausse de 55% de la charge de la dette devrait se poursuivre en 2016 et 2017 au regard du rythme d'endettement impulsé par le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba.

Intérêts de la dette	2014	2015	Ecart	Variation
Dette intérieure	16,9	44,2	27,24	161%
.DGCP	1,9	20,1	18,25	979%
.Trésor	15,0	24,0	8,99	60%
Dette extérieure	93,9	128,1	34,14	36%
Total intérêts de la dette	110,8	172,2	61,38	55%

Règlement des intérêts de la dette après exécution du budget (en milliards FCFA)

2.2.2 Les dépenses en capital

Les dépenses en capital de l'état recouvrent les dépenses d'investissement et les subventions d'investissement. Composées des dépenses financées sur ressources propres et de celles financées sur ressources d'emprunts, les dépenses en capital ont baissé de 182 milliards FCFA (-30%) entre 2014 et 2015. Ainsi seulement 423 milliards FCFA ont été consacrés à l'investissement en 2015 contre 606 milliards FCFA un an auparavant. La part du budget de l'état consacrée à l'investissement est attendue en baisse en 2016 et en 2017 en raison de la baisse des cours du pétrole, non compensée par une baisse significative du train de vie de l'état et/ou des charges de fonctionnement.

Dépenses en capital	2014	2015	Ecart	Variation
Financées sur ressources propres	349,6	240,9	108,78	-31%
Financement extérieur	256,2	182,5	73,70	-29%
Total dépenses en capital	605,8	423,4	182,48	-30%

Dépenses en capital après exécution du budget (en milliards FCFA)

2.2.3 Les autres dépenses de l'état

Les autres dépenses de l'état comprennent :

- les protocoles transactionnels ;
- les prêts nets, lesquels intègrent les prises de participation ;
- les dotations aux Fonds d'entretien routier (FER) ;
- la prise en charge des engagements des entreprises publiques et parapubliques (EPP).

Le montant de ces autres dépenses demeure encore symbolique dans la masse globale des dépenses de l'état. Ainsi les dépenses réalisées au titre des protocoles transactionnels signés par l'état se sont établis à 8,4 milliards FCFA en 2015 alors qu'ils étaient nuls l'année précédente.

Les dépenses affectées au Fonds d'entretien routier (FER) ont baissé de 8 milliards FCFA. Elles s'élevaient à 25 milliards FCFA en 2014 contre seulement 18 milliards FCFA en 2015. Quant à la prise en charge des engagements des entreprises publiques et parapubliques (EPP), elle a coûté 3,7 milliards FCFA à l'état gabonais en 2015.

Rubrique	2014	2015	Ecart	variation
Protocoles transactionnels	0,0	8,4	8,42	-
Prêts nets	11,7	-13,0	-24,68	-211%
Fonds d'entretien routier	25,3	17,5	-7,75	-31%
Prise en charge engagements EPP	0,0	3,7	3,70	-
Total autres dépenses	37,0	16,6	-20,3	-55%

*Autres dépenses de l'état gabonais au cours des exercices budgétaires
(en milliards FCFA)*

2.2.4 Quelques dépenses non structurantes qui pèsent sur le budget de l'état

La baisse substantielle des ressources budgétaires a conduit plusieurs organismes internationaux, à l'instar du FMI¹³ ou de l'agence de notation Fitch Ratings¹⁴, à inviter le Gabon à une gestion plus rigoureuse de ses ressources publiques et donc à éliminer les dépenses non indispensables.

Dans la grande masse des dépenses financées par le budget de l'état gabonais en 2015, il existe en effet des dépenses non structurantes qui auraient pu être reportées, annulées ou supportées par des financements privés. C'est notamment le cas des dépenses liées à l'organisation des CAN 2012 et 2017, du New York Forum Africa (NYFA) ou de la course cycliste « Tropicale Amissa Bongo » destinée à honorer la mémoire d'une sœur défunte de M. Ali Bongo Ondimba.

Pour couvrir les dépenses liées à l'organisation de ces événements, l'état a mobilisé plusieurs milliards de FCFA sur son budget sans que le bénéfice de ces dépenses sur l'économie nationale n'ait jamais été mesuré.

¹³ Communiqué de presse 16/81 du 26 février 2016

¹⁴ <https://www.fitchratings.com/site/pr/1013182>

Coupe d'Afrique des nations de football (CAN)

La Coupe d'Afrique des nations (CAN) est le plus grand événement sportif organisé par le Confédération africaine de football (CAF). En 2012, le Gabon a abrité cette compétition conjointement avec la Guinée Equatoriale (pays frontalier au nord). L'organisation de la CAN 2012 aurait coûté au contribuable gabonais 400 milliards FCFA¹⁵ selon une communication officielle du gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba. Cependant, la répartition détaillée des dépenses n'a fait l'objet d'aucune communication et demeure difficile à retracer.

La désignation du Gabon comme pays organisateur de l'édition 2017 de la CAN en avril 2016 a surpris de nombreux observateurs en raison du contexte économique difficile auquel le pays devait faire face, du coût de la compétition et des délais contraints. Pour l'organisation de cette compétition sportive, le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba a mis en place un budget de 463 milliards FCFA¹⁶ et a fait le choix de déprioriser d'autres projets d'infrastructure comme l'aménagement du front de mer de Libreville.

Les 463 milliards FCFA budgétisés pour la CAN 2017 ont été confiés à la gestion de 2 structures étatiques selon la répartition suivante :

- 283 milliards FCFA sous gestion de l'Agence nationale des grands travaux d'infrastructures (ANGTI), une agence spécialisée de l'état qui a fait l'objet de controverses suite à la divulgation par un ancien Premier ministre de M. Ali Bongo Ondimba de documents attestant du recours abusif à la passation de marchés publics par entente directe notamment lors des travaux liés à l'organisation de la CAN 2012 (cf. section suivante).
- 180 milliards FCFA sous gestion du Comité d'organisation de la CAN 2017 (COCAN 2017).

Rubrique	Dépenses budgétaires (en milliards FCFA)
Agence nationale des grands travaux d'infrastructures (ANGTI)	283
<i>Dépenses financées sur ressources propres de l'état</i>	123,5
<i>Dépenses financées par des emprunts extérieurs</i>	159,5
Comité d'organisation de la CAN 2017 (COCAN 2017)	180,1
<i>Dépenses financées sur ressources propres de l'état</i>	180,1
<i>Dépenses financées par des emprunts extérieurs</i>	0
Total des dépenses de la CAN 2017 au Gabon	463,1

Répartition des dépenses de la CAN 2017 par structures étatiques

¹⁵ <http://www.lenouveaugabon.com/economie/2704-8996-can-2017-couts-et-benefices-pour-le-gabon>

¹⁶ Cf. Budget CAN 2017 – Répartition des charges entre ANGTI COCAN, Haut-commissariat à l'organisation de la CAN 2017, Présidence de la République gabonaise.

<http://www.mays-mouissi.com/wp-content/uploads/2016/04/Budget-CAN-2017-GABON.pdf>

Afin de boucler le budget de la CAN 2017, le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba a souscrit des emprunts auprès d'établissements chinois et via le marché financier de la CEMAC. Plus de 159 milliards FCFA ont été empruntés principalement afin de couvrir les dépenses liées à la construction d'enceintes sportives.

De façon plus exhaustive, dans le budget de la CAN 2017, 283 milliards FCFA ont été consacrés à des travaux d'infrastructures (61% du budget) et 143 milliards FCFA à l'événementiel (31%). Les 37 milliards de budget restant (environ 8%) ont été répartis dans les rubriques Sécurité, ANINF, Prise en charge médicale et ANAGEISC.

Rubrique	Dépenses budgétaires (en milliards FCFA)
Travaux d'infrastructures	283
Site de Libreville	67,7
Site de Franceville	5
Site de Port-Gentil	121,5
Site d'Oyem	80,7
Autres infrastructures	4,5
Sécurité	20
ANINF	8
Prise en charge médicale	4
ANAGEISC	4,9
Evénementiel	143,1
Total des dépenses de la CAN 2017 au Gabon	463,1

Répartition détaillée des dépenses de la CAN 2017

Une comparaison du budget de la CAN 2017 à ceux que le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba consacre aux autres secteurs prioritaires de la nation laisse apparaître une évidente disproportion.

En effet, les 463 milliards FCFA de budget alloués à la l'organisation de la CAN 2017 dépassent les budgets affectés à l'éducation nationale, la santé et les constructions, logements et équipements collectifs qui s'établissent à 441 milliards FCFA en 2016.

En termes d'affectations budgétaires, la CAN 2017 apparaît comme plus prioritaire que les programmes sociaux présentés comme prioritaires. **Le budget de la CAN 2017 est demeuré constant malgré le ralentissement de la croissance économique tandis que les budgets des programmes prioritaires ont tous subi des coupes variant de -6% pour l'éducation nationale à -42 et -43% pour la santé et l'agriculture.**

Budgets des programmes dits prioritaires¹⁷	2015 (en milliards FCFA)	2016 (en milliards FCFA)	Variation (en milliards)	Variation (en %)
Education nationale	141,31	132,93	-8,38	-6%
Enseignement supérieur et recherche scientifique	98,86	88,78	-10,08	-10%
Constructions, logements et équipements collectifs	281,95	251,25	-30,70	-11%
Santé	98,92	56,94	-41,98	-42%
Agriculture, élevage et pêche	13,11	8,01	-5,1	-43%

Budgets votés pour les programmes prioritaires

Organisation du New York Forum Africa (NYFA)

A partir de 2012, le Gabon a soutenu l'organisation sur son territoire d'une rencontre annuelle d'investisseurs et de personnalité dénommée New York Forum Africa (NYFA), impulsée par le franco-marocain Richard Attias, un proche de M. Ali Bongo Ondimba. Financé sur le budget de la République gabonaise depuis son lancement, le NYFA a coûté à l'état 4,7 milliards FCFA pour la seule édition 2015 du forum.

A ce jour, les mécanismes ayant conduit au lancement de ce forum, au choix du prestataire, à la passation des marchés liés à l'organisation ou au contrôle de potentiels conflits d'intérêts (l'organisateur et propriétaire de la marque étant un ami très proche de M. Ali Bongo Ondimba) demeurent peu transparents. Concernant le montant des financements publics décaissés pour cette manifestation, en particulier lors de l'édition 2015, le 8 septembre 2015, répondant aux questions de la presse à ce sujet, le porte-parole de la présidence du Gabon, Alain-Claude Bilié-By-Nze, indiquait que cette manifestation ne coûtait au contribuable que 900 000 € soit 590 millions FCFA¹⁸.

Quelques mois plus tard, l'analyse rétrospective des décaissements réalisés par l'état au bénéfice du NYFA 2015 permettait de constater que le financement public de cet évènement atteignait 4,7 milliards FCFA soit 3,9 milliards FCFA de plus que le montant toujours annoncé par le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba.

¹⁷ Source : Loi de finances 2016 de la République gabonaise

¹⁸ Cf. compte rendu de la conférence de presse du porte-parole de la présidence de la République gabonaise du 8 septembre 2015

Libellé marché	Montant engagement (en FCFA)	Date d'engagement	Montant Opération (en FCFA)	Date Opération
Décision pour la prise en charge du premier acompte relatif aux frais d'organisation du New York Forum Africa 2015	1 525 100 000	06/05/2015	1 525 100 000	06/05/2015
Décision pour la prise en charge du 2 ^e acompte relatif aux frais d'organisation du New York Forum Africa 2015	1 525 100 000	25/06/2015	1 525 100 000	29/06/2015
Décision pour prise en charge des dépenses de la partie gabonaise relatives à l'organisation du New York Forum Africa	644 500 000	25/06/2015	644 500 000	26/06/2015
Frais de participation de la DGIC au New York Forum et à l'AGOA	19 600 000	24/07/2015	19 600 000	28/07/2015
Décision pour prise en charge des dépenses liées à la promotion des investisseurs et des opérations logistiques lors de la 4 ^e Edition du New York Forum	100 000 000	24/08/2015	100 000 000	24/08/2015
Décision pour convention relative à l'organisation du New York Forum Africa 2015	934 083 200	18/09/2015	934 083 200	18/09/2015
Total : 4 748 383 200				

Dépenses liées à l'organisation du NYFA 2015 financées sur ressources publiques

Les sommes engagées par le Gabon dans l'organisation des différentes éditions du NYFA conduisent à s'interroger sur la pertinence d'un tel financement. En effet, depuis 2013, chaque édition du NYFA s'achève avec une série de promesses en matière d'investissement. Cependant l'analyse des engagements pris dans le cadre du NYFA permet de constater que peu de promesses ont connu un début de réalisation. Par ailleurs, au regard de la nature des projets annoncés à l'issue des éditions précédentes de ce forum, il apparaît que l'organisation du NYFA n'était pas indispensable au Gabon pour obtenir ces promesses. A l'instar du financement des travaux de réhabilitation de la route Ndjolé-Medoumane (46 km) annoncés lors du NYFA 2014, certains engagements pris par les partenaires ne doivent rien à la tenue du NYFA puisque négociés plusieurs années avant¹⁹ que ne se soit tenue la 1^{ère} édition du forum.

Pour la seule édition 2013 du NYFA, sur un total de 854 millions USD, soit environ 500 milliards FCFA de promesses et projets annoncés, aucun n'a été conduit à terme. Sur les 4 projets d'envergure annoncés, 3 n'ont connu aucun début de réalisation et 1 a été abandonné avant son terme.

¹⁹ Note de communication publique d'opération NCO CGA 1190 de l'Agence française de développement

En 2014, des promesses d'investissements supérieures à 1,3 milliard d'euros (plus de 853 milliards FCFA) ont été annoncées à l'occasion du NYFA. Sur les 4 projets d'envergure ayant conduit à la signature d'accords, un seul a été intégralement réalisé, 2 n'ont connu aucun début de réalisation et 1 n'a été que partiellement réalisé.

Enfin sur les 4 projets annoncés à l'occasion du NYFA 2015, 3 ne sont que partiellement réalisés et 1 n'a jamais été mis en œuvre.

Edition du NYFA	Engagement ²⁰	Montant	état
2013	Création à Port-Gentil d'un hub énergétique à partir duquel serait assurée la commercialisation d'hydrocarbures sur toute la façade atlantique africaine	500 millions USD	Inexistant
	Construction sous 3 ans de 3 grandes écoles d'une capacité de 600 élèves chacune dans les villes de Libreville, Port-Gentil et Franceville	34 millions USD	Inexistant
	Aménagement et agrandissement du Port Môle de Libreville pour en faire un endroit futuriste où devait se mêler îles artificielles, bureaux, musées, hôtels et commerces	120 millions USD	Abandonné
	Création d'un fonds pour permettre la création de 50 établissements professionnels en 24 mois devant concourir à la formation de 100 000 jeunes de la CEMAC	200 millions USD	Inexistant
2014	Réalisation de canaux d'évacuation des eaux usées dans les arrondissements de Libreville afin de protéger 100 000 riverains des inondations	200 millions EUR	Réalisation partielle
	réhabilitation des 46 kilomètres de route qui séparent la ville de Ndjolé à Medoumane dans le centre du Gabon	36 millions EUR	Réalisé
	Construction d'une nouvelle raffinerie de pétrole par l'entreprise coréenne Samsung qui créerait 3 400 emplois directs et indirects	1,1 milliards EUR	Inexistant
	Création de centres de formation en informatique devant permettre la certification des compétences de 5 000 jeunes gabonais aux outils Microsoft chaque année	ND	Inexistant
2015	Achat par la Sotrader, société du groupe OLAM Gabon, de 475 bulldozers à la compagnie Caterpillar	140 millions EUR	Réalisation partielle
	Construction d'un institut de musique	ND	Réalisation partielle
	Lancement d'une ligne gabonaise de la compagnie aérienne low cost FlyAfrica	ND	Inexistant
	Mise en œuvre d'un projet de lutte contre le braconnage des éléphants et le trafic d'ivoire financé par l'AFD	18 millions EUR	Réalisation partielle

état des projets annoncés dans le cadre des éditions du NYFA

²⁰ Source : Archives des communiqués de presse de la compagnie Richard Attias & Associates
<http://www.ny-forum-africa.com/fr/press/releases>

Courses cyclistes

Parmi les évènements non indispensables qui bénéficient annuellement d'un financement public, on compte également une course cycliste baptisée du nom d'une des sœurs de M. Ali Bongo Ondimba. En 2015, pour le déroulement de cette manifestation sportive, le gouvernement a décaissé près d'un milliard FCFA.

Les subventions publiques annuelles mises à la disposition des organisateurs de cette compétition couvrent aussi bien :

- les dépenses liées à l'organisation ;
- les frais de déplacement des délégations ;
- les frais de séjour des délégations.

Libellé marché	Montant engagement (en FCFA)	Date engagement	Montant opération (en FCFA)	Date opération
Frais de déplacement et séjour de la délégation de contrôle (Tropicale Amissa)	24 987 500	17/02/2015	24 987 500	25/02/2015
Frais de déplacement et séjour délégation (Tropicale Amissa)	24 987 500	19/02/2015	24 987 500	25/02/2015
Décision pour la prise en charge du 1 ^{er} acompte des dépenses liées à l'organisation de la 11 ^{ème} édition de la Tropicale Amissa Bongo 2016	600 000 000	31/12/2015	600 000 000	31/12/2015
Décision pour la prise en charge du solde des dépenses liées à l'organisation de la onzième Edition de la Tropicale Amissa Bongo 2016	300 000 000	31/12/2015	300 000 000	31/12/2015
Total : 949 975 000				

Subventions publiques au bénéfice de la Tropicale Amissa Bongo en 2015

2.2.5 Focus sur la passation des marchés publics par entente directe

La passation des marchés publics par entente directe au Gabon est prévue par les textes réglementaires et encadrée particulièrement par les articles 17, 29, 43, 44, 54, 120 et 128 du Décret n° 1140/PR/MEFBP du 18 décembre 2002 portant code des marchés publics toujours en vigueur. Si la réglementation préfère clairement la passation des marchés publics par appel d'offres ouvert ou restreint (article 17 alinéa 1), elle n'autorise la passation des marchés publics par entente directe qu'à titre exceptionnel et avec un accord préalable de la Direction générale des marchés publics (article 17 alinéa 2).

Particulièrement restrictif sur l'usage de la passation des marchés publics par entente directe, l'article 43 du Décret n° 1140/PR/MEFBP n'a identifié que 3 cas où la passation des marchés publics par entente directe est possible car rendue obligatoire par les conditions de marché ou une extrême urgence :

- pour les travaux, fournitures ou services qui, après adjudication ou appel d'offres, n'ont fait l'objet d'aucune soumission ou offre ou pour lesquels il n'a été proposé que des soumissions ou des offres inacceptables ;
- dans les cas d'extrême urgence, pour les travaux, fournitures ou services que l'autorité contractante doit faire exécuter en lieu et place de l'entrepreneur ou du fournisseur défaillant ou en cas d'urgence impérieuse ne permettant pas de faire appel à la concurrence ;
- lorsque les besoins ne peuvent être satisfaits que par une prestation nécessitant l'emploi d'un brevet d'invention, d'une licence ou de droits exclusifs détenus par un seul entrepreneur ou un seul fournisseur.

Dénonçant les effets pernicieux des marchés publics passés par entente directe, le 10 septembre 2012 dans une interview accordée à l'hebdomadaire *Jeune Afrique*, M. Ali Bongo Ondimba affirmait que les marchés de gré à gré avaient disparu au Gabon²¹. Cependant, en avril 2016 un ancien Premier ministre publiait une série de documents (dont une lettre de rappel à la loi adressée au directeur général de l'ANGT²²) démontrant que la plupart des marchés passés en 2012 l'avaient été par entente directe.

Ainsi, à fin août 2012 pas moins de 46% des marchés passés par l'état l'avaient été par entente directe (326 sur 713). L'ANGT, agence qui était à ce moment rattachée à la présidence de la République et dépendait directement d'elle, passait alors 55% de ses marchés par entente directe (65 sur 118). Le ministère de la promotion des investissements utilisait l'entente directe pour attribuer 39% de ses marchés (37 sur 96) tandis que l'ensemble des autres ministères recouraient à l'entente directe pour attribuer 45% de leurs marchés (226 sur 499).

²¹ <http://www.jeuneafrique.com/140124/politique/ali-bongo-ondimba-je-ne-regrette-rien/>

²² Cf. courrier n° 00958/PCPM/DJ/GMB du 23 août 2012 signé du Premier ministre Raymond Ndong Sima <http://www.mays-mouissi.com/wp-content/uploads/2016/04/Marche%CC%81s-Publics-Lettre-Ndong-Sima.pdf>

Dans l'ensemble pendant cette période 328 marchés sur 713 (46%) ont été attribués sans appel d'offres. L'entente directe qui devait demeurer une exception selon la réglementation locale semble être devenue si courante que ce mode de passation de marché en est venu à dépasser l'attribution par appel d'offres.

Nombre de dossiers par département	Entente directe		Appel d'offres		Reconduction / Régularisation		Total des dossiers
	Nombre de dossiers	Proportion (en %)	Nombre de dossiers	Proportion (en %)	Nombre de dossiers	Proportion (en %)	
ANGT	65	55%	40	34%	13	11%	118
MPI ²³	37	39%	45	47%	14	15%	96
Autres ministères	226	45%	201	40%	72	14%	499
Total	328	46%	286	40%	99	14%	713

Nombre de marchés attribués en 2012 selon le mode de passation

Les sommes engagées par les différentes administrations dans le cadre de marchés passés par entente directe pendant la même période sont tout aussi importantes. **Sur 1 634 milliards FCFA de marchés passés, 905 milliards FCFA l'ont été par entente directe soit 55% des marchés.**

Parmi les différentes administrations, l'ANGT se distingue comme celle qui a engagé les sommes les plus importantes au travers de marchés de gré à gré en proportion. 85% des sommes engagées pour l'exécution des marchés sous son contrôle l'ont été par entente directe contre seulement 13% par appel d'offres.

Le ministère de la promotion des investissements a passé pendant cette période des marchés pour un montant cumulé de 723 milliards FCFA. Les marchés par entente directe ont représenté 570 milliards FCFA soit 70% des sommes engagées. Seuls 143 milliards FCFA avaient été engagés dans le cadre de marchés soumis à appel d'offres soit environ 20%.

Quant aux autres départements ministériels, ils avaient privilégié l'entente directe pour attribuer des marchés d'un montant cumulé de 240 milliards FCFA (30% des sommes engagées). 523 milliards FCFA ont été engagés dans le cadre de marchés attribués par appel d'offres (65% des sommes engagées).

²³ Ministère de la promotion des investissements

Départements	Entente directe		Appel d'offres		Reconduction / Régularisation		Total des sommes engagées (en milliards FCFA)
	Montants (en milliards FCFA)	Sommes engagées (en %)	Montants (en milliards FCFA)	Sommes engagées (en %)	Montants (en milliards FCFA)	Sommes engagées (en %)	
ANGT	95	85%	14	13%	2	2%	111
MPI ²⁴	570	79%	143	20%	10	1%	723
Autres ministères	240	30%	523	65%	37	5%	800
Total	905	55%	680	42%	49	3%	1 634

Sommes engagées en 2012 selon le mode de passation des marchés

²⁴ Ministère de la promotion des investissements

3. Situation de la dette publique

3.1 Evolution de la dette publique entre 1990 et 2016

L'évolution du taux d'endettement public²⁵ de la République gabonaise doit être analysée en prenant en référence 2 ratios :

- le plafond d'endettement communautaire qui correspond au 3^e critère de convergence de 1^{er} rang de la CEMAC selon lequel l'endettement d'un pays membre de la communauté ne doit pas excéder 70% de son PIB ;
- le plafond national d'endettement fixé à 35% dans les stratégies d'endettement successives.

Entre 1990 et 2016, la dette publique du Gabon a connu 3 phases.

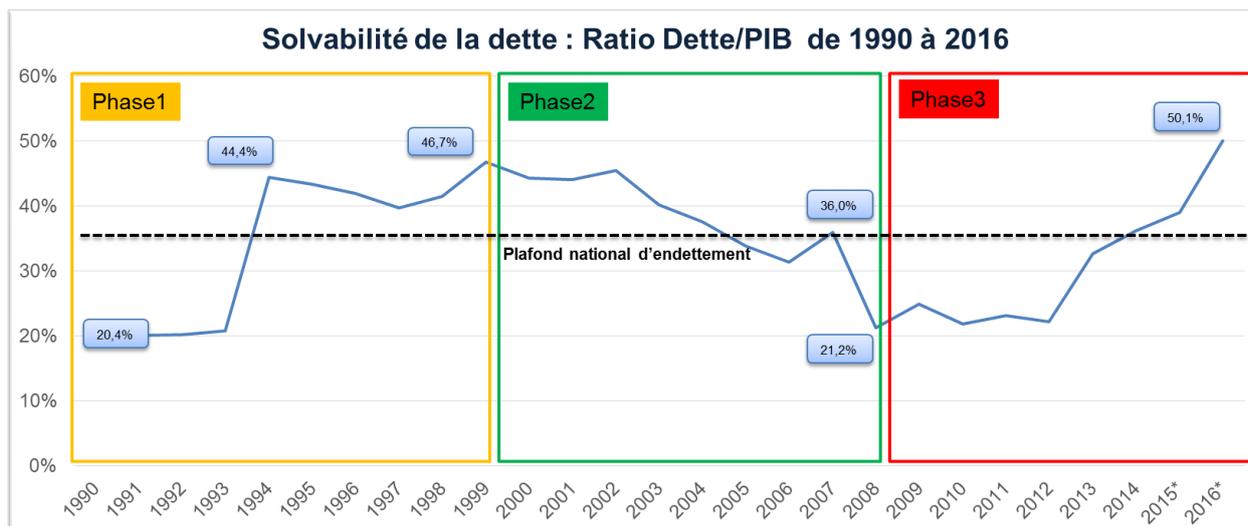
Une première phase de hausse entre 1990 et 1999 pendant laquelle le taux d'endettement est passé de 20,4% du PIB à 46,7% du PIB en raison principalement de la dévaluation du franc CFA intervenue au milieu de cette phase. On peut en effet constater que tous les pays ayant en partage le franc CFA ont connu un accroissement mathématique de leur endettement pendant cette période.

Une seconde phase de 1999 à 2008 marquée par la baisse significative du niveau d'endettement dont le taux passa de 46,7% à 21,2%. Cette phase correspond à la période pendant laquelle le pays était mis sous ajustement structurel par les institutions de Bretton Woods. Les dirigeants de l'époque avaient alors souhaité se désendetter fortement pour alléger le poids du service de la dette dans les dépenses annuelles de l'état et redonner au pays des marges supplémentaires pour financer les investissements indispensables à sa relance économique et à la réduction de la pauvreté au sein des populations.

Une troisième phase comprise entre 2008 et 2016 où le taux d'endettement s'est fortement accru en raison principalement :

- du lancement de grands emprunts sur les places financières occidentales,
- de la financiarisation d'une part importante de la dette extérieure,
- d'un accroissement du coût de la dette publique,
- des effets liés aux fluctuations monétaires des devises dans lesquelles une part de la dette extérieure est libellée,
- etc.

²⁵ Source : Direction générale de la dette du ministère gabonais de l'économie



Evolution du taux d'endettement public du Gabon entre 1990 et 2016

Si le ratio dette/PIB reste contenu sous le plafond communautaire de 70% fixé par la CEMAC, l'évolution de l'endettement du Gabon laisse pour autant apparaître des signaux inquiétants. **En 2016, le taux d'endettement public s'établit à 50,1% du PIB²⁶ et l'encours de la dette se situe autour de 3 988 milliards FCFA²⁷**, des niveaux jamais atteints depuis 1990. Le plafond national d'endettement, encore appelé seuil critique d'endettement, fixé à 35%, n'est plus respecté depuis 2014 et le taux d'endettement national ne cesse de s'en éloigner.

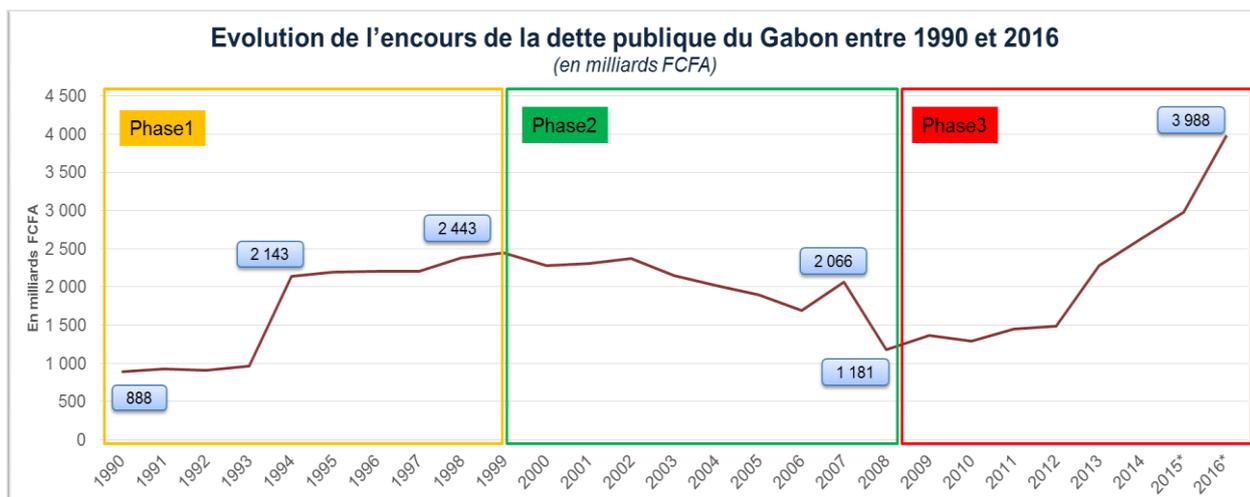
En outre, selon les hypothèses du le FMI, la dette publique du Gabon devrait continuer de s'accroître jusqu'en 2019²⁸. Elle pourrait éventuellement commencer à baisser à partir de cette année-là si une gestion efficiente des finances publiques était initiée par les autorités du pays.

Cependant, au regard de la situation politique et sociale du Gabon à l'issue de l'élection présidentielle, **une frange importante de la population continue de contester leur légitimité à M. Ali Bongo Ondimba et à son gouvernement. Il serait particulièrement difficile à cette équipe d'engager les réformes et ajustements nécessaires dans un tel contexte.**

²⁶ Cf. Communiqué de presse n° 16/81 du FMI publié le 26 février 2016

²⁷ L'encours de la dette gabonaise a été calculé avec le taux de change 1 USD = 591,273 XAF

²⁸ Cf. Rapport des services du FMI sur les consultations de 2015 au titre de l'article IV



Evolution de l'encours de la dette publique du Gabon entre 1990 et 2016

Sur les 26 dernières années l'évolution du stock de dette publique du Gabon peut également s'analyser suivant 3 phases :

- **phase 1 : 1990-1999** => Fort accroissement de la dette, passée de 888 milliards FCFA à 2 443 milliards FCFA. En 10 ans la dette fut multipliée par 3, conséquence notamment de la dévaluation de 50% du FCFA intervenue en 1994.
- **phase 2 : 2000-2008** => Baisse progressive de la dette passée de 2 274 milliards FCFA à 1 181 milliards FCFA. Le Gabon parvient à réduire de moitié sa dette, grâce au rachat anticipé de 86% de sa dette détenue par le Club de Paris en 2008.
- **phase 3 : 2009-2016** => Nouvel accroissement de la dette passée de 1 368 milliards FCFA à 3 988 milliards FCFA. En 8 ans, la dette a été multipliée par 3 en raison d'emprunts massifs sur les marchés financiers. Au cours de cette période, le plafond d'endettement de 35% que le pays s'était imposé est dépassé.

Conséquences de l'évolution trop rapide du niveau d'endettement, l'accroissement de la dette publique et des charges relatives (remboursement du principal et des intérêts) au cours de la phase 3 (période 2009-2016) a été décorrélée de l'accroissement du PIB et des ressources budgétaires de l'état. Il en résulte que le Gabon éprouve des difficultés pour assurer le remboursement de ses emprunts à bonne échéance. C'est le cas notamment du remboursement de la dette intérieure dont l'encours est estimé à 300 milliards FCFA en 2016. Les arriérés récurrents de l'état débiteur envers ses créanciers nationaux font peser un risque important sur la pérennité de dizaines d'entreprises dont certaines, opérant notamment dans le BTP, ont été contraintes de licencier massivement.

Peu touchés par les retards de paiement, les créanciers extérieurs du Gabon ne sont pas pour autant épargnés. Au 1^{er} semestre 2015, le Gabon a enregistré des retards dans le règlement de sa dette extérieure commerciale et bilatérale. Les arriérés non soldés s'élevaient alors à 27,4 millions d'euros soit à peine 18 milliards FCFA.

3.1. Accroissement du risque de change sur la viabilité de la dette

Depuis 2009, la dette publique gabonaise a été multipliée par 3 en raison notamment de l'émission d'euro-obligations par le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba et de la dépréciation du franc CFA par rapport au dollar américain. En 2012 et 2015, le Gabon a émis 2 euro-obligations représentant un montant cumulé de 2 milliards USD (environ 1 200 milliards FCFA) :

- 1,5 milliard USD d'euro-obligations émises en décembre 2013 ;
- 500 millions USD d'euro-obligations émises en juin 2015.

Le stock de dette publique gabonaise évalué à environ 4 000 milliards FCFA en 2016 est composé à près de 50% d'euro-obligations libellées en US dollar. Plus que par le passé, la dette gabonaise est particulièrement exposée au risque de change lié aux fluctuations de l'US dollar par rapport à l'euro. L'évolution du cours euro/dollar sur les 9 premiers mois de l'année 2016 permet de mesurer l'amplitude de ces fluctuations qui ont une conséquence directe sur le taux d'endettement et le stock de dette publique du Gabon :

- Au 03/01/2016 1 € = 655,96 FCFA = 1,0756 USD ;
- Au 30/09/2016 1 € = 659,96 FCFA = 1,1247 USD ;

Ainsi, **si le Gabon ne parvenait pas à respecter ses futures échéances envers les détenteurs de sa dette libellée en US dollar, une part importante de sa dette extérieure pourrait faire l'objet de spéculations.** Dans cette hypothèse et dans le contexte économique et socio-politique actuel, il paraît difficile d'imaginer que le pays soit suffisamment armé pour résister aux assauts des « fonds vautours » dont certains ont bâti leur modèle économique autour de la spéculation sur les dettes souveraines des états.

3.2. Note souveraine, risque politique et coût de la dette

En février 2015 l'agence de notation Standard & Poor's décida de dégrader la note de crédit du Gabon pour tenir compte de l'effet de la baisse des cours du pétrole sur les ressources publiques. Une autre agence de notation, Fitch Ratings, fit de même le 8 mai de la même année. Au sein de ces 2 agences, la note souveraine du Gabon fut ramenée à B+, faisant passer la dette publique du pays de la catégorie « spéculatif » à « hautement spéculatif ». Cette double dégradation de la note souveraine de la République gabonaise a eu pour conséquence de rendre le financement extérieur de plus en plus coûteux en raison d'une prime de risque plus accrue demandée par les prêteurs.

En janvier 2016, l'agence de notation Standard & Poor's a de nouveau dégradé la note de crédit de long terme du Gabon de B+ à B avec une perspective stable mais toujours dans la catégorie « hautement spéculatif ». Cette note est encore vigueur actuellement.

Standard & Poor's			
Note de crédit	Note	Perspective	Catégorie
Note de long terme	B	Stable	Hautement spéculatif
Note de court terme	B	-	Hautement spéculatif

Note de crédit du Gabon évaluée par Standard & Poor's en vigueur au 11/11/2016

La revue semestrielle réalisée en octobre 2016 par l'agence Fitch Rating a confirmé la note de crédit de long terme du Gabon à B+ avec une perspective négative. Dans le communiqué publié à cette occasion²⁹, outre l'effet baissier engendré par la chute des prix du pétrole sur les ressources publiques, l'agence de notation souligne l'accroissement significatif du risque politique à travers le pays. Pour l'agence Fitch Ratings, les conditions de la réélection contestée de M. Ali Bongo Ondimba, les violences post-électorales, les accusations de fraude et les critiques de la communauté internationale à l'égard de son régime rendent difficile la mise en place des réformes par son gouvernement.

En effet, dans son communiqué Fitch Ratings soutient que « **le contexte politique pourrait réduire la capacité du président à mettre en œuvre des mesures d'assainissement budgétaire, alors que l'escalade dans l'incertitude pourrait avoir des retombées négatives sur l'économie** ».

Fitch Ratings			
Note de crédit	Note	Perspective	Catégorie
Note de long terme	B+	Négative	Hautement spéculatif
Note de court terme	B	-	Hautement spéculatif

Note de crédit du Gabon évaluée par Fitch Ratings en vigueur au 11/11/2016

²⁹ Fitch Affirms Gabon at 'B+'; Outlook Negative, Fitch Ratings, 14 octobre 2016
<https://www.fitchratings.com/site/pr/1013182>

La COFACE, société française experte en assurance-crédit internationale pour entreprise, classe pour sa part le risque pays du Gabon et la qualité de l'environnement des affaires parmi les « risques assez élevés ». Dans sa note d'analyse annuelle sur la situation économique du pays publiée en septembre 2016³⁰, la COFACE souligne également la résurgence du risque politique à la suite du dernier scrutin présidentiel. Elle indique : « **La réélection contestée d'Ali Bongo, en août 2016, a déclenché des heurts violents entre les supporters du candidat de l'opposition et les forces de sécurité dans plusieurs villes du pays ... Restaurer la confiance de la population dans les institutions du pays ne sera pas chose facile. La situation politique demeurera d'autant plus volatile que doivent normalement se tenir des élections législatives en décembre 2016.** »

COFACE		
Evaluation des risques	Note	Cotation moyen terme
Evaluation des risques dans le pays	C	Risque assez élevé
Environnement des affaires	C	Risque assez élevé

Evaluation des risques dans le pays réalisée par la COFACE en septembre 2016

Ainsi donc, sous l'effet des dégradations successives de la dette publique du Gabon, le coût du crédit s'est accru pour le pays. Les agences de notation, qui jusque-là fondaient leurs notations et/ou perspectives négatives exclusivement sur l'impact de la baisse des cours du pétrole et du déclin de la production sur les finances publiques, considèrent désormais que la situation politique fait peser un risque tout aussi important sur l'économie du pays.

Si on peut considérer que le Gabon ne dispose pas de marge de manœuvre pour influencer sur les cours du brut au regard de son niveau de production ou sur les moyens d'accroître sa production, on peut cependant estimer que la résolution du risque politique est plus aisée à mettre en œuvre. En effet, il est difficilement imaginable que le risque politique demeure aussi élevé dans ce pays si l'exercice du pouvoir est assuré par des personnalités disposant de la légitimité et dans lesquelles les populations, dans leur majorité se reconnaissent.

³⁰ Note d'analyse Gabon, COFACE
<http://www.coface.com/fr/Etudes-economiques-et-risque-pays/Gabon>



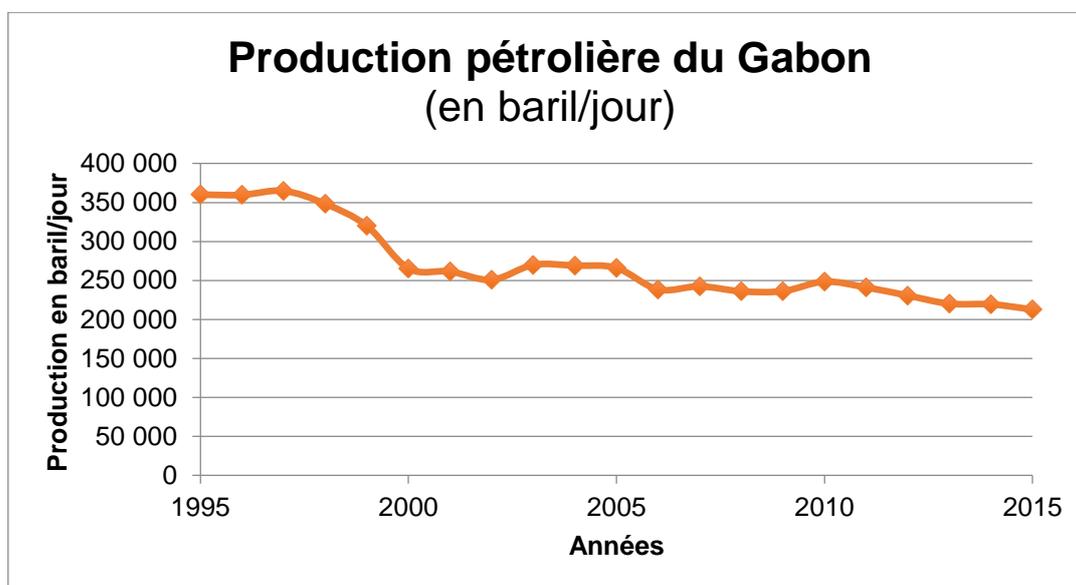
NOTES SECTORIELLES PÉTROLE / MINES / FORÊTS / SERVICES



4. Industrie pétrolière

4.1 Evolution de la production et perspectives dans l'offshore ultra profond

L'économie gabonaise est fortement dépendante de son secteur pétrolier qui représentait 30% du PIB, 34% des ressources fiscales et 76% des exportations à la fin de l'année 2015. Cependant, le secteur pétrolier gabonais vit au rythme du déclin de la production nationale de brut et de l'absence de découvertes majeures au cours des 2 dernières décennies. Le pic de production pétrolière fut atteint en 1997 avec une production moyenne de 365 000 barils/jour avant de progressivement décliner.



Evolution de la production du pétrole au Gabon entre 1995 et 2015

En 2015 le volume de production de pétrole est tombé à 213 000 barils/jour et pourrait descendre en dessous du niveau symbolique de 200 000 barils/ jour dès 2016. Afin de limiter le déclin de la production, les compagnies pétrolières opérant au Gabon ont investi dans des procédés de récupération du brut dans de vieux puits, aidées en cela par un contexte de marché favorable (le brut s'échangeait alors autour de 100 USD le baril). Ces procédés technologiques ont certes ralenti la baisse de production mais n'ont pas permis de la stopper.

Ainsi le Gabon, qui était encore il y a quelques années 6^e producteur de pétrole en Afrique, occupe désormais le 9^e rang continental et le 37^e rang mondial en 2015³¹. Le Congo-Brazzaville, la Guinée Equatoriale et le Soudan (constitué aujourd'hui de 2 pays indépendants) qui avaient une production journalière inférieure à celle du Gabon, ont eu un niveau de production supérieur au sien en

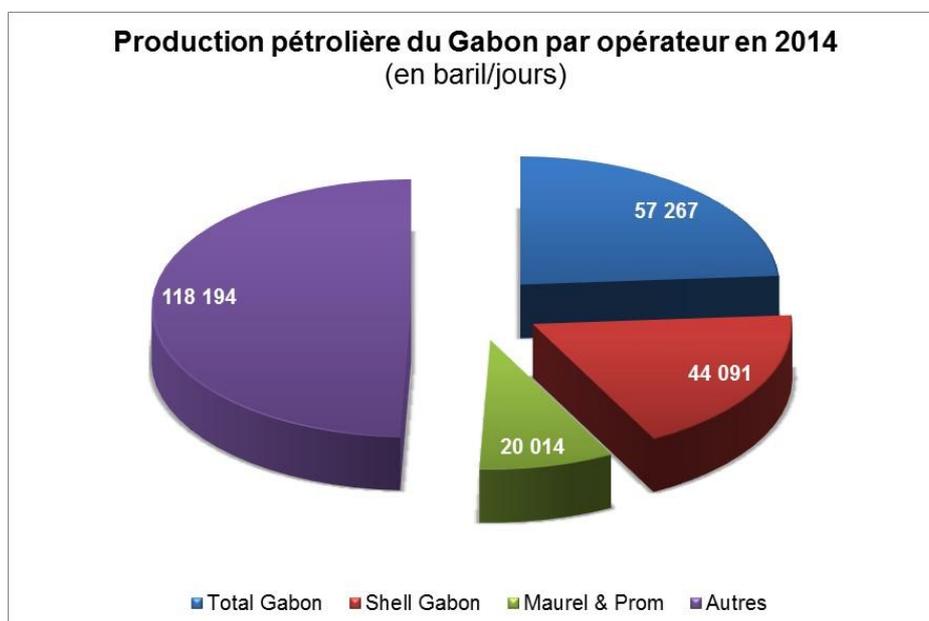
³¹ Total Petroleum and Other Liquids Production 2015, U.S. Energy Information Administration (EIA)
<http://www.eia.gov/beta/international/rankings/#?product=53-1&cy=2015>

2015. Ces 3 pays ont produit chacun plus de 250 000 barils/ jour en moyenne quand le Gabon n'a pu produire que 213 000 barils/ jour.

Classement africain	Classement mondial	Pays	Production en 2015
1	13	Nigeria	2 322
2	16	Angola	1 856
3	18	Algérie	1 671
4	27	Egypte	707
5	30	Lybie	461
6	34	Congo (Brazzaville)	278
7	35	Guinée Equatoriale	268
8	36	Soudan & Sud Soudan	262
9	37	Gabon	213
10	44	Tchad	120

Top 10 des pays africains producteurs de pétrole en 2015

Parmi les différentes compagnies opérant dans le secteur pétrolier gabonais, Total Gabon, Shell Gabon et Maurel & Prom sont celles qui communiquent le plus régulièrement sur leur niveau de production. En 2014, la production des 3 opérateurs a représenté 51% de la production nationale de pétrole. Ces entreprises sont considérées comme leader dans le domaine au Gabon. Total Gabon et Shell Gabon présentent quant à elles la particularité d'être les opérateurs historiques dans l'industrie pétrolière gabonaise, leur présence remontant au début de l'extraction pétrolière dans le pays.



Evolution de la production du pétrole au Gabon entre 1995 et 2015

Pour raviver la production nationale de pétrole, l'espoir du Gabon et des compagnies repose sur l'exploration dans les blocs offshore ultra-profonds. Le Gabon ayant un bassin sédimentaire similaire à celui de la côte atlantique du Brésil où d'importantes découvertes ont été faites au cours des dernières années, le gouvernement gabonais croit que ces similitudes géo-morphologiques devraient se traduire par d'importantes découvertes de pétrole au large du Gabon dans les années à venir.

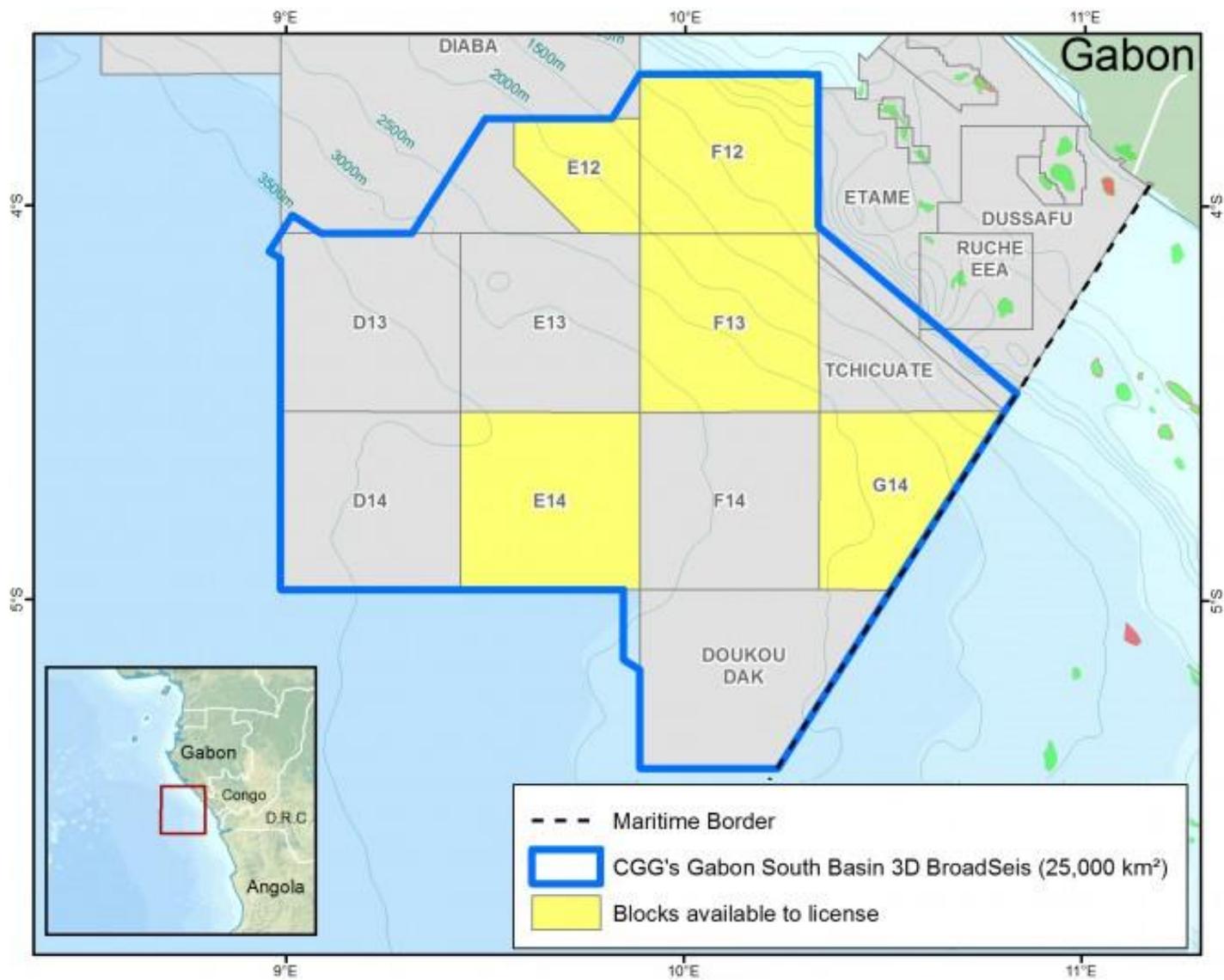
Dans cette optique, le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba a mis en vente 43 blocs offshore couvrant une superficie de 20 500 km² en 2013. Cette mise en vente n'a pas connu le succès espéré. Ouvrant une consultation restreinte à Libreville du 28 au 29 octobre 2013, le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba a finalement attribué 13 blocs pétroliers au large de ses côtes à 13 compagnies, principalement britanniques et américaines.

Opérateur retenu après consultation restreinte	Pays d'origine de l'opérateur	Blocs attribués
Ophir Energy	Royaume-Uni	A3, A4, A5, A6
Impact	Royaume-Uni	D14
Marathon	états-Unis	E12
Perenco	France/Royaume-Uni	E14
Repsol et Exxon Mobil	Espagne et états-Unis	E13
Elenilto et Petronas	Israël et Malaisie	F12
Exxon Mobil et Noble	états-Unis	C11
Petronas et ENI	Malaisie et Italie	F13
Perenco et Petronas	France/Royaume-Uni et Malaisie	F14
Marathon et Cobalt	états-Unis	G13

Attribution de blocs offshore à l'issue des consultations restreintes d'octobre 2013

Suite à l'attribution de ces licences d'exploration, le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba a signé le 8 août de l'année suivante 6 contrats d'exploration et de partage de production liant l'état avec Impact Energy, Marathon Oil, Petronas, Repsol, Noble Energy et Woodside.

En octobre 2015, le gouvernement de M. Ali Bongo a lancé le 11^e appel d'offres international pour l'acquisition de 5 blocs offshore ultra-profonds dont la période de souscription fut ouverte le 27 octobre 2015 puis prolongée jusqu'au 29 avril 2016. A ce jour, les résultats de cet appel d'offres ne sont toujours pas connus. Seule leur localisation, au sud du pays, au large de la province de la Nyanga et à la limite des eaux territoriales de la République du Congo-Brazzaville, a été rendue publique (cf. ci-après).



Localisation géographique des blocs offshore soumis au 1^{er} appel d'offres

A la lumière de ce qui précède, il apparaît que le Gabon fonde toutes ses espérances sur des découvertes dans les blocs d'exploration offshore ultra-profonds pour demeurer un pays pétrolier important sur le continent dans les années à venir. Il convient cependant de constater, dans cette course à l'exploration pétrolière en haute mer, que les compagnies historiques ne sont pas privilégiées lors des appels d'offres, au contraire certaines, à l'instar de Shell, envisagent de céder leurs participations dans le pays (Lire l'encadré ci-dessous).

A ce jour une soixantaine de puits et champs pétroliers sont en exploitation au Gabon opérés par une dizaine de compagnies. **Le quartet Perenco Gabon, Total Gabon, Shell Gabon et Maurel & Prom extrait près de 80% de la production nationale de pétrole et assure directement 54% des recettes budgétaires tirées de l'activité pétrolière (en 2015).**

Il est acquis qu'en l'absence de découverte majeure dans les blocs en exploration, le déclin pétrolier du Gabon est inexorable. Cependant le contexte de marché actuel marqué par une baisse significative des cours du baril par rapport à 2013 a un effet négatif sur l'attractivité de potentiels champs pétroliers offshore ultra-profonds en général et gabonais en particulier. En effet, l'exploration et l'exploitation pétrolière en haute mer engendre des coûts bien plus importants qu'une exploitation onshore. Il en résulte qu'un grand nombre d'exploitations ultra-profond offshore ne sont économiquement viables que dans un contexte de prix haut. Un niveau de prix bas du baril de pétrole ayant pour effet de décourager les investisseurs.

Shell quitte le Gabon, Maurel & Prom repris par un groupe indonésien

Présent au Gabon depuis 1960, le groupe Royal Dutch Shell prépare sa sortie du pays depuis le 1^{er} semestre 2016. Le 21 avril, l'agence Reuters révélait que le groupe travaillait à trouver un investisseur susceptible de reprendre ses actifs pétroliers terrestres au Gabon, évalués à 700 millions USD (environ 400 milliards FCFA). Si le groupe Shell a annoncé une volonté de se recentrer, la décision de quitter le Gabon intervient après que le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba a infligé une lourde amende à la filiale locale de l'entreprise. Shell Gabon a alors envisagé de céder une partie de ses actifs pour acquitter cette amende. En tous les cas, la finalisation de la transaction devant mettre un terme aux activités de Shell au Gabon devrait s'opérer avant la fin de l'année 2016. Shell Gabon est particulièrement présent dans les champs pétroliers onshore, notamment près de la ville de Gamba (Ogooué-Maritime) où il opère encore le plus grand champ pétrolier terrestre du pays jamais découvert jusqu'à ce jour, dénommé Rabi-Kounga.

En recherche d'un repreneur depuis plusieurs mois, la société pétrolière française Maurel & Prom, dont l'essentiel du chiffre d'affaires provient de son activité au Gabon, a annoncé qu'un accord de reprise avait été conclu entre son principal actionnaire Pacifico et le groupe indonésien Pertamina le 1^{er} août 2016. Entre 2007 et 2015, le volume annuel de production pétrolière de Maurel & Prom au Gabon a été multiplié par 177, passant de 35 000 barils à 6,2 millions de barils. L'accroissement de la production de la filiale gabonaise a largement contribué aux bénéfices engrangés par le groupe pendant cette période et à l'augmentation du niveau des investissements (même s'ils se sont depuis contractés avec la baisse des cours du pétrole).

Un potentiel gazier sous-exploité

Le Gabon possède plus de 28 milliards de mètres cubes de réserves prouvées de gaz naturel. Existant principalement sous la forme de gaz associés dans les gisements, le gaz naturel gabonais est largement sous-exploité en raison notamment du faible nombre de débouchés au plan national et de l'absence d'infrastructures susceptibles d'en favoriser le commerce dans les pays de la sous-région.

A ce jour plus de 90% de la production nationale de gaz naturelle est directement réinjectée dans le sol ou torchée³². Cependant, une mesure gouvernementale datant de 2010 a interdit le torchage du gaz. Les compagnies pétrolières ont cependant demandé et obtenu un délai pour l'application intégrale de cette décision.

La société Perenco Gabon est actuellement la seule compagnie à exploiter commercialement le gaz naturel extrait de ses puits. Sa production annuelle d'environ 50 millions de pieds cubes (soit 1.416 millions de mètres cubes) lui permet d'approvisionner la centrale à gaz d'Alenakiri près de Libreville ainsi que celle de Port-Gentil.

4.2 Contribution des compagnies pétrolières dans les recettes de l'état

En 2015 les compagnies pétrolières ont contribué à hauteur de 34% aux recettes fiscales du Gabon (transferts SOGARA inclus). Le secteur se positionne comme le premier contribuable du pays. Au cours de cet exercice budgétaire 15 sociétés pétrolières et une compagnie de trading pétrolier (Vitol SA³³) ont payé 526 milliards FCFA à l'état gabonais répartis sur les 6 segments de contribution prévus par la législation locale.

Parmi les segments de contributions précités, la redevance minière proportionnelle (RMP) et des contrats de partage constituent les 2 principaux centres de collecte dans le secteur. En 2015 les versements effectués par les entreprises pétrolières au titre de la RMP et du profit oil ont atteint respectivement 221 milliards et 212 milliards FCFA, soit 82% des recettes fiscales pétrolières (hors transferts SOGARA).

La compagnie Total Gabon (participations Total incluses) a versé 153 milliards FCFA à l'état gabonais en 2015 au titre de ces 2 impôts (35% de la collecte globale). Ce qui

³² Cf. Le secteur pétrolier au Gabon, note du ministère français de l'économie, 2016
<https://www.tresor.economie.gouv.fr/File/429231>

³³ Vitol SA est une société de courtage qui assure la vente du pétrole brut gabonais sur les marchés internationaux. Depuis février 2013, Vitol SA est liée au Gabon par un contrat de long terme grâce auquel elle assure le courtage des parts de profit oil de l'état gabonais issues des contrats de partage de production.

Vitol SA a remplacé dans cette activité la société Petrolin qui a assuré le courtage du brut gabonais pendant plusieurs décennies.

en fait le premier contribuable, aussi bien sur ces 2 segments de recette que sur l'ensemble des redevances et impôts auxquels sont assujetties les compagnies pétrolières en activité au Gabon.

Au plan fiscal, la contribution de la Société nationale des hydrocarbures du Gabon (connue aussi sous l'appellation de Gabon Oil Company) créée par le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba en 2011³⁴ a été nulle en 2015.

Contribution des sociétés pétrolières dans les recettes du Gabon en 2015 (en milliards FCFA)							
Sociétés pétrolières	Impôt sur les sociétés pétrolières (IS)	Redevance minière proportionnelle (RMP)	Dividendes	Contrats de partage	Bonus	Discount	Total
TOTAL GABON	3,53	87,96	6,64	53,13			151,26
TOTAL Gabon	3,53						3,53
Régul TOTAL Gabon	0,00						0,00
TOTAL PARTICIPATIONS	1,61	11,75					13,36
TOTAL Participations	0,00						0,00
Régul Total Participations	1,61						1,61
SHELL	1,65	28,61		8,51		6,03	44,80
Shell	0,05						0,05
Régul Shell	1,60						1,60
SHELL UPSTREAM	-	7,13		0,54			7,67
TULLOW OIL GABON	9,99	4,54		0,00			14,53
TULLOW OIL Gabon	9,85						9,85
Régul TULLOW OIL	0,14						0,14
PERENCO	21,15	20,62		6,81	5,56		54,13
Pérenco	17,00						17,00
Régul PERENCO	4,15						4,15
SINO OIL Gabon	0,00						0,00
Sino Oil Gabon	0,00						0,00
VAALCO	0,00	18,74		19,89		4,91	43,54
Régul VAALCO	0,00						0,00
HALLIBURTON	6,40	0,00					6,40
Régul HALLIBURTON	6,40						6,40
MARATHON PETROLEUM		0,00					0,00
MITSUBISHI		1,19					1,19
AMERADE		0,00					0,00
REPSOL		0,00					0,00
WED		0,00					0,00
MAUREL ET PROM		10,92		0,00		1,52	12,44
ADDAX PETROLEUM		20,57		36,60		3,15	60,31
CNR INTERNATIONAL		0,65		0,06		4,17	4,88
SINOPEC OVERSEAS		4,25		0,07	0,43		4,75
VITOL SA				86,00			86,00
MPDC				0,19			0,19
VODKA					11,80		11,80
Contrats de partage divers				0,69			0,69
Recettes à répartir		4,38					4,381
Redevance superficière (RS)							4,132
Total	44,33	221,31	6,64	212,48	17,78	19,77	526,44

Contribution des sociétés pétrolières dans les recettes du Gabon en 2015³⁵

Au plan national, Total Gabon se situe en tête des contribuables du secteur pétrolier avec 151 milliards FCFA versés à l'état en 2015 toutes contributions confondues. Vitol SA, qui assure la vente du Profit oil de l'état issu d'une partie des contrats de partage de production, arrive en seconde position. Les 86 milliards FCFA versés par la compagnie de courtage en 2015 ont représenté 86% des recettes pétrolières de l'état.

³⁴ La Société nationale des hydrocarbures du Gabon (SNHG)

³⁵ Source : TOFE 2015

Quant à Addax Petroleum et à Perenco, ils se sont classés respectivement en 3^e et 4^e position avec des contributions s'élevant à 60 et 54 milliards, soit 12% et 11% des recettes pétrolières de l'état.

Longtemps resté l'un des contribuables les plus importants du secteur pétrolier gabonais, Shell Gabon n'a versé à l'état que 45 milliards FCFA en 2015, moins de 9% des recettes pétrolières et à peine mieux que la compagnie Vaalco Gabon qui a reversé 44 milliards FCFA, soit 8% des recettes pétrolières.

Quant aux autres compagnies en activité dans le secteur, leurs contributions individuelles n'ont pas atteint 3% des recettes fiscales. Ensemble elles ont versé 77 milliards FCFA à l'état en 2015, ce qui représente environ 15% des recettes pétrolières collectées sur la période.

Rang	Compagnie	Montant (en milliards FCFA)	Proportion
1	Total Gabon	151,26	29,2%
2	Vitol SA	86,00	16,6%
3	Addax Petroleum	60,31	11,7%
4	Perenco	54,13	10,5%
5	Shell Gabon	44,80	8,7%
6	Vaalco	43,54	8,4%
7	Tullow Oil Gabon	14,53	2,8%
8	Total participations	13,36	2,6%
9	Maurel & Prom	12,44	2,4%
10	Vodka	11,80	2,3%
11	Shell Upstream	7,67	1,5%
12	Halliburton	6,40	1,2%
13	CNR International	4,88	0,9%
14	Sinopec Overseas	4,75	0,9%
15	Mitsubishi	1,19	0,2%
16	MPDC	0,19	0,04%
Total général		517,24	100%

Classement des sociétés pétrolières en fonction de leur contribution aux recettes fiscales en 2015³⁶

³⁶ N'intègre pas la redevance superficielle, les recettes à répartir et les contrats de partage divers

4.3 Focus sur les redressements fiscaux opérés dans le secteur

En 2011, le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba a commandité un audit du secteur pétrolier conduit par le cabinet américain Alex Stewart International (ASI). L'intégralité des conclusions de ce rapport d'audit n'a pas été publiée. Cependant, se fondant sur ce rapport, le gouvernement a procédé au redressement fiscal et/ou à la mise à l'amende de plusieurs compagnies pétrolières. Le calendrier de mise en place de ces redressements fiscaux a toutefois été critiqué puisque vu comme un moyen détourné de renflouer les caisses de l'état, car intervenant au moment même où l'état gabonais fait face à d'importantes difficultés financières. Il n'en demeure pas moins que les compagnies ont été accusées d'avoir organisé la manipulation des chiffres relatifs à leur volume de production de brut et d'avoir reversé à l'état des sommes inférieures à celles qu'elles devaient.

Outre Addax Petroleum Gabon, filiale de Sinopec, qui a été contraint de verser 380 millions USD (environ 230 milliards FCFA) à l'état en 2014 suite à un différend³⁷ concernant les gisements pétroliers Obangué, Tsiengui et Autour, le groupe français Total est celui qui a subi le redressement fiscal le plus lourd.

En effet, **en février 2014 le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba a réclamé à la filiale gabonaise du groupe Total le paiement de 805 millions USD (environ 480 milliards FCFA) équivalant à 1/5^e du budget national.** Contestant cette amende dans un premier temps, le groupe Total s'est finalement résolu à négocier avec le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba pour sécuriser ses investissements dans le pays. Au terme de la négociation et avec l'appui des autorités politiques françaises, Total Gabon a obtenu un abattement fiscal de 50% et payé près de 403 millions USD (environ 244 milliards FCFA) au fisc gabonais.

Quant à Shell Gabon et Maurel & Prom, les montants de leurs amendes n'étaient pas disponibles au moment de notre étude. Cependant selon des dépêches publiées dans la presse³⁸, ces 2 compagnies auraient choisi de céder des actifs à hauteur du montant du redressement afin d'acquitter l'amende exigée. En d'autres termes, ne pouvant pas payer dans leur intégralité les montants réclamés par le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba, Shell Gabon et Maurel & Prom auraient choisi d'alléger leur position au Gabon.

Perenco Gabon, présent aussi bien dans l'exploitation du pétrole et du gaz, n'a pas échappé à la série de redressements fiscaux initiés par le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba. Ainsi un somme de 500 millions USD (environ 300 milliards FCFA) a été réclamée à la compagnie franco-britannique. Cette amende, la plus grande, infligée à la compagnie depuis qu'elle a commencé ses activités au Gabon, était toujours en attente de paiement en juillet 2016.

³⁷ Addax Petroleum a été accusé par le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba de manquement à ses obligations contractuelles. L'exploitation du gisement Obangué, objet du litige, dont production journalière est d'environ 9 000 barils/ jour a pendant plusieurs mois été retirée à Addax et confiée à la GOC. Celle-ci, ne disposant d'aucune expérience dans l'exploitation pétrolière a éprouvé des difficultés à maintenir le site. A la suite du paiement de 380 millions USD effectué par Addax au bénéfice de l'état gabonais, l'exploitation du gisement Obangué a été rétrocédé à la compagnie qui en assure l'exploitation depuis.

³⁸ <http://www.agenceecofin.com/droit-des-affaires/0707-39385-shell-perenco-vaalco-epingles-au-gabon-par-le-cabinet-alex-stewart-international>

La junior britannique Tullow Oil et la compagnie canadienne CNR ont quant à elle été redressées à hauteur de 7 millions USD chacune (environ 4 milliards FCFA). Après des négociations avec le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba, elles sont parvenues à ramener le montant de l'amende à 3,5 millions USD chacune (environ 2 milliards FCFA) qu'elles ont soldé dans le courant de cette année.

Enfin, la compagnie Vaalco doit verser une somme équivalente à 67 millions USD (environ 40 milliards FCFA) à l'état gabonais suite à la série de redressements fiscaux opérés dans le secteur pétrolier. A fin juillet 2016, le paiement de cette somme était toujours en attente.

Année	Compagnie	Redressement fiscal ou amende (en millions USD)	Montant de l'amende après négociation (en millions USD)	Situation
2014	Addax Petroleum	380	380	Payé
2015	Total Gabon	805	403	Payé ³⁹
2016	Shell Gabon	ND	ND	ND
2016	Maurel & Prom	ND	ND	ND
2016	Perenco	500	ND	En attente
2016	Tullow Oil	7	3,5	Payé
2016	CNR	7	3,5	Payé
2016	Vaalco	67	67	En attente

Aperçu des redressements fiscaux opérés dans le secteur pétrolier gabonais

³⁹ La compagnie Total a réglé son amende après avoir négocié un abattement fiscal de 50% avec l'état gabonais

4.4 Situation sociale et conséquences de la crise post-électorale sur l'activité

L'activité pétrolière est régulièrement perturbée par des mouvements sociaux, souvent à l'initiative de l'Organisation nationale des employés du pétrole (ONEP), l'un des plus puissants syndicats du Gabon. Différentes grèves et débrayages ont ainsi affecté l'activité au sein de certaines compagnies pétrolières. Elles excèdent rarement une période de 10 jours mais ont déjà contraint certaines compagnies, à l'instar de Maurel & Prom, à revoir leurs objectifs de résultats.

Au cours des 10 dernières années, les principales revendications sociales dans le secteur portaient sur :

- la revalorisation des salaires des agents,
- le versement et la revalorisation de primes diverses ;
- le niveau de cotisation des employés du secteur au régime général de l'assurance maladie ;
- la gabonisation des postes, en particulier ceux de niveau cadre ;
- l'alignement des salaires des employés locaux sur ceux des expatriés.

A l'issue du scrutin présidentiel contesté du 27 août 2016 et des violences post-électorales qui s'en sont suivies, une légère baisse d'activité a été observée dans le secteur comme un peu partout dans le pays. Estimant que les conditions de sécurité et de quiétude en milieu professionnel n'étaient plus réunies compte tenu de la répression qui se poursuivait, l'ONEP a engagé des discussions avec les différentes compagnies pétrolières afin de trouver un accord devant aboutir à une cessation partielle des activités. Aucun accord n'a été conclu.

Au-delà des questions de sécurité, tout laisse penser que les syndicats pétroliers ont voulu se montrer solidaires de la population meurtrie par la violente répression post-électorale et donner une forme légale à un mouvement de défiance envers le régime de M. Ali Bongo Ondimba accusé d'être à l'origine des violences.

Quelques compagnies, parmi lesquelles Maurel & Prom, ont choisi de licencier les membres de leur personnel absents de leur poste au moment des violences post-électorales. Ces licenciements ont provoqué une grève qui s'est déroulée du 17 au 26 octobre 2016, à l'issue de laquelle l'ONEP a obtenu que les salariés suspendus soient réintégré avec avantages et rémunérations.

Malgré l'accalmie qui semble être revenue dans le secteur, on a pu noter que l'activité pétrolière est particulièrement sensible à l'évolution de la situation politique. Il en résulte que la situation demeurera précaire tant que les gouvernants manqueront de légitimité et que les populations (y compris les employés du secteur), ne se reconnaîtront pas dans les personnes qui exercent le pouvoir.

5. Industrie minière

5.1. Présentation générale du secteur et répartition des droits miniers

Le sous-sol gabonais est réputé riche en métaux précieux et matières premières. Le potentiel national en ressources minières demeure largement sous-exploité. Plusieurs gisements économiquement viables dont la localisation et le niveau de réserves sont connus demeurent inexploités.

Souvent isolés et enclavés, n'étant desservis par aucune voie de communication, de nombreux gisements nécessitent un investissement jugé trop important par les investisseurs pour mettre en marche une activité d'extraction et rendre possible l'évacuation du minerai extrait. C'est notamment le cas du gisement de fer de Belinga (Ogooué-Ivindo) dont les réserves sont évaluées à 1 milliard de tonnes. Depuis sa découverte en 1958, ce gisement n'est desservi par aucune voie de communication terrestre ou ferroviaire. Cette inaccessibilité couplée à des conditions de marché moins favorables et à la concurrence du gisement de fer de Simandou en Guinée (réserves estimées à 5 milliards de tonnes) rendent le gisement de fer de Belinga moins compétitif.

A ce jour 66 droits miniers⁴⁰ ont été attribués aux opérateurs du secteur à travers le territoire. Ils se répartissent comme suit :

- 4 concessions minières ;
- 2 permis d'exploitation ;
- 51 permis de recherche ;
- 9 autorisations de prospection.

4 provinces possèdent le plus grand potentiel minier du pays. Il s'agit du Haut-Ogooué, de l'Ogooué-Ivindo, de la Nyanga et de l'Ogooué-Lolo. Près de 79% des permis miniers accordés concernent ces 4 régions. Malgré ce potentiel reconnu, seules les provinces du Haut-Ogooué, du Moyen-Ogooué et de l'Ogooué-Ivindo connaissent une activité minière industrielle avec l'exploitation du manganèse (le Gabon est le 3^e producteur mondial) et l'or. Il en résulte que la part du secteur minier dans la richesse nationale demeure encore assez faible (entre 4 et 7% du PIB selon les années) portée presque exclusivement par la production de manganèse.

⁴⁰ Rapports d'activité du Ministère gabonais des mines et de l'industrie
<http://www.mines.gouv.ga/object.getObject.do?id=842>
<http://www.mines.gouv.ga/object.getObject.do?id=942>
<http://www.mines.gouv.ga/object.getObject.do?id=583>

Province	Nombre	Type	Substance	Proportion
Estuaire	4	3 permis de recherche 1 Autorisation de prospection	Fer, Or, Potasse	3,7%
Haut Ogooué	15	3 concessions 1 permis d'exploitation 7 permis de recherche	Manganèse, Uranium, Or, Fer, etc.	33,2%
Moyen Ogooué	6	4 permis de recherche 1 permis d'exploitation 1 autorisation de prospection	Niobium, Manganèse, Potasse, Or, etc.	6,7%
Ngounié	3	3 permis de recherche	Or et substances connexes	2,5%
Nyanga	9	9 permis de recherche	Barytine, Potasse et métaux de base	14,4%
Ogooué Ivindo	11	1 concession 9 permis de recherche 1 autorisation de prospection	Fer, Or, etc.	15,9%
Ogooué Lolo	9	5 permis de recherche 4 autorisations de prospection	Or et substances connexes	15,0%
Ogooué Maritime	3	2 permis de recherche 1 autorisation de prospection	Potasse, Titane et substances associées	2,4%
Woleu-Ntem	6	5 permis de recherche 1 autorisation de prospection	Or, Fer, etc.	5,8%
Total	66			100%

Répartition des droits miniers par province

Ainsi 8 types de matières premières font l'objet de permis miniers :

- le manganèse ;
- le niobium ;
- le fer ;
- l'or ;
- l'uranium ;
- les métaux de base ;
- la potasse ;
- la barytine.

Les entreprises minières françaises, pionnières dans le pays, se sont distinguées par la découverte du minerai de fer de Belinga, l'exploitation du manganèse à Moanda et de l'uranium à Mounana (dont l'activité est désormais arrêtée). Elles ont contribué à l'élaboration de la carte minière du Gabon. Cependant, elles sont désormais fortement concurrencées dans la prospection et l'exploitation minière notamment par des entreprises venant d'Asie et d'Amérique.

L'analyse de la répartition des permis miniers en fonction des pays d'origine des opérateurs permet de constater que sur 8 matières premières pour lesquelles des permis ont été attribués, les entreprises françaises ne sont présentes que pour 4 d'entre elles (manganèse, niobium, or et uranium).

Substances	Pays d'origine des opérateurs
Manganèse	France Chine Canada Afrique du Sud Inde
Niobium	France
Fer	Royaume-Uni Australie Canada Afrique du Sud
Or	Maroc Canada Australie Afrique du Sud France
Uranium	France
Métaux de base	Afrique du Sud Chine
Potasse	Afrique du Sud Gabon
Barytine	Inde

Pays d'origine des opérateurs miniers en fonction de la matière première

Concernant l'exploitation minière, 5 opérateurs sont en activité :

- la compagnie minière de l'Ogooué (COMILOG), filiale du français Eramet, qui exploite le manganèse de Moanda (Haut-Ogooué) ;
- la compagnie industrielle et commerciale des Mines de Huazhou (CICMHZ), compagnie chinoise qui exploite le manganèse près de Ndjolé (Moyen-Ogooué) ;

- Managem Gabon, filiale du groupe marocain éponyme, qui exploite l'or à Bakoudou (à 90 km de Moanda dans le Haut-Ogooué) ;
- Nouvelle Gabon Mining (NOGA), filiale de la firme indienne Coalsale Group, qui exploite le manganèse à Franceville (Haut-Ogooué) ;
- la société équatoriale des mines (SEM), société gabonaise, qui a récemment lancé les travaux de sa première mine d'or sur le permis de Miamizez (Ogooué-Ivindo).

A ce jour, seuls le manganèse et l'or font l'objet d'une exploitation commerciale au Gabon.

5.2. Evolution de la production minière. Perspectives

5.2.1. Manganèse

Les premiers indices de manganèse ont été découverts au Gabon en 1944 sur le plateau de Bangombé à Moanda (Haut-Ogooué). Commencée en 1962, l'exploitation du manganèse au Gabon était assurée exclusivement par la COMILOG, filiale du groupe minier français Eramet. Au cours de la dernière décennie, d'autres opérateurs miniers ont lancé des exploitations concurrentes notamment à Ndjolé (Moyen-Ogooué) et près de Franceville (Haut-Ogooué), où les opérateurs chinois et indien CICMHZ et NOGA se sont installés.

COMILOG

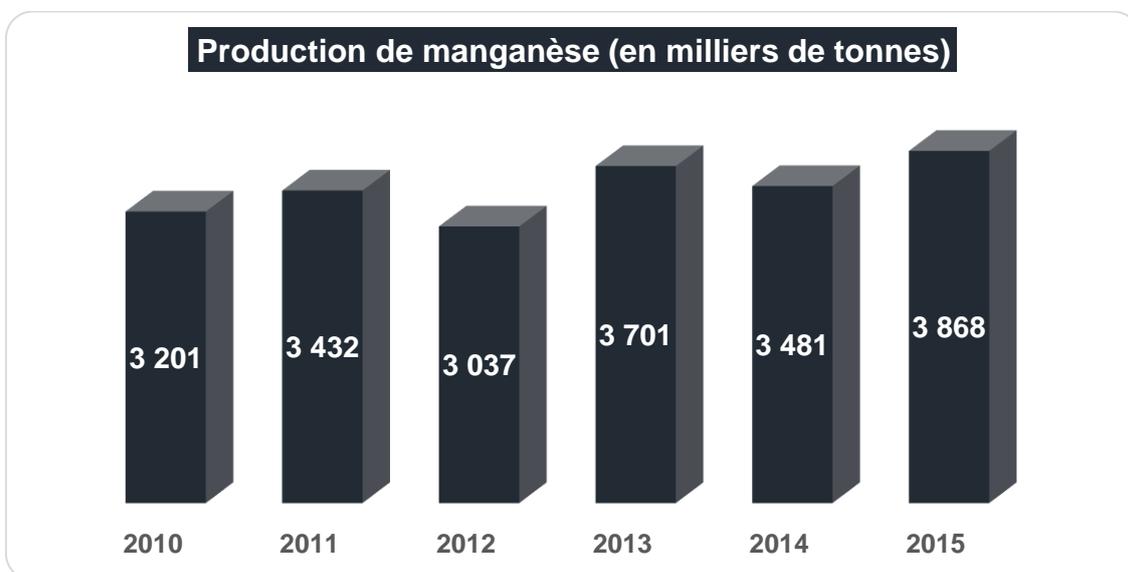
A ce jour COMILOG extrait encore plus de 90% du manganèse gabonais sur son seul site de Moanda. Malgré un contexte marqué par la volatilité des prix du manganèse et de l'acier (dont le manganèse est un intrant), la production de manganèse de COMILOG est passée de 3,2 millions de tonnes en 2010⁴¹ à 3,9 millions de tonnes en 2015. L'entreprise s'est fixé un objectif de production de 4 millions de tonnes à moyen terme.

Outre l'extraction de minerai brut, COMILOG s'est lancée depuis juin 2015 dans la transformation locale d'une partie de sa production. A terme environ 5% de la production nationale de manganèse sera transformée dans le sud-est du pays, au complexe métallurgique de Moanda (CMM) dont la construction a nécessité que COMILOG réalise un investissement de 229 millions d'euros (soit 150 milliards FCFA).

Une fois en vitesse de croisière, le nouveau complexe métallurgique de Moanda (CMM) devrait produire chaque année 65 000 tonnes de silico-manganèse et 20 000 tonnes de manganèse métal lesquels seront destinés à la vente sur les marchés internationaux. En l'état actuel du marché, le prix de la tonne de manganèse métal est 7 fois supérieur à celui de la tonne de manganèse brut. Le prix du silico-manganèse est quant à lui 4 fois supérieur à celui du manganèse non transformé. Du fait de la

⁴¹ Rapport annuel 2014 de la COMILOG
http://www.eramet-comilog.com/IMG/pdf/comilog_ra_2014-v2.pdf?176/46809c825ba72b52d4573ee906b8a3a31d24eb43

valeur ajoutée qu'elle donne à une partie de sa production, la COMILOG pourrait accroître ses revenus et par voie de conséquence ceux de l'état qui détient 28,9% de son capital.



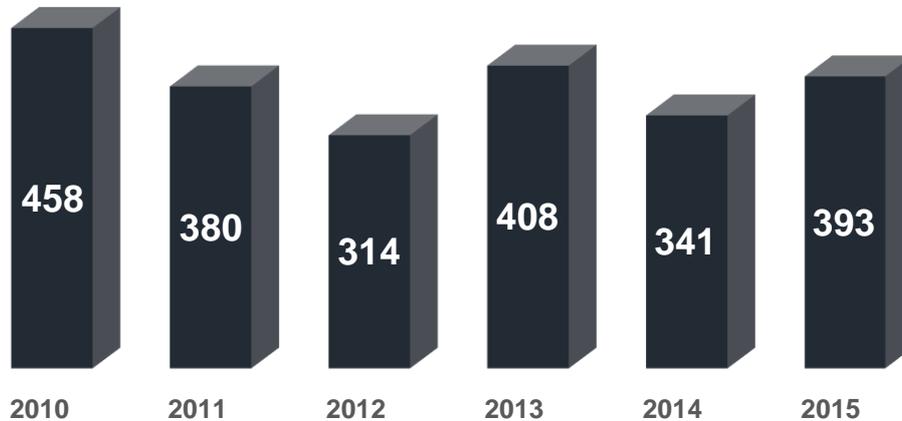
Evolution de la production de manganèse de Comilog entre 2010 et 2015

Malgré un volume de production en hausse de 22% entre 2010 et 2015, le chiffre d'affaires du segment manganèse du groupe a baissé de 14% pendant la même période, en répercussion de la baisse des prix (-49% en décembre 2015 par rapport à décembre 2014) et des problèmes récurrents rencontrés sur la ligne de chemin de fer qui permet l'acheminement du minerai.

En dépit de cette contre-performance, la COMILOG est encore le principal contribuable du secteur. La contribution fiscale de ses deux concurrents locaux (la compagnie industrielle et commerciale des Mines de Huazhou et Nouvelle Gabon Mining) est encore très faible. Leur installation au Gabon étant très récente, on peut considérer qu'ils sont en phase de lancement d'activités.

Par ailleurs, contrairement à la COMILOG dont la maison-mère Eramet est astreinte à une obligation de transparence sur ses activités par la législation de l'Union européenne, ces sociétés communiquent peu sur leurs chiffres.

Chiffres d'affaires de la COMILOG (en milliards FCFA)



Chiffres d'affaires de COMILOG (segment exploitation de manganèse)

La directive « comptable » 2013/34/UE oblige les compagnies des pays de l'Union européenne en activité dans l'extraction minière (peu importe le lieu d'extraction) à publier annuellement un rapport détaillé sur les paiements effectués au profit de gouvernements ou d'autorités étatiques dès lors qu'ils sont supérieurs à 100 000 € (environ 65,6 millions FCFA). L'entrée en vigueur de cette directive européenne permet de savoir avec précision les montants versés par la COMILOG, principal opérateur minier du Gabon, au gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba en 2015.

COMILOG est la seule compagnie astreinte à cette obligation de transparence dans le secteur minier gabonais, de plus en plus concurrentiel. Cette mesure européenne gagnerait à être reprise en droit gabonais pour contraindre toutes les entreprises minières en activité sur le territoire à faire de même. Cela aurait pour avantage d'éviter toute distorsion de la concurrence au détriment de la COMILOG d'une part et de rendre plus transparents les paiements effectués au titre d'activités extractives en République gabonaise.

Ainsi le Groupe Eramet a-t-il déclaré avoir versé 16,4 millions d'euros au gouvernement gabonais en 2015⁴² soit environ 10,8 milliards FCFA repartis en 3 catégories de paiement :

- les impôts, taxes perçus sur le revenu, la production ou les bénéfices de la société ;
- les paiements pour amélioration des infrastructures ;
- les redevances.

⁴² Rapport 2016 sur la Transparence financière du Groupe Eramet portant sur l'exercice 2016
http://www.eramet.com/system/files/publications/pdf/rapport_2016_sur_la_transparence_financiere_du_groupe_eramet_25.05.2016.xlsx.pdf

Catégorie de paiement	Montant des paiements effectués (en euros)	Montant des paiements effectués (en FCFA)	Autorité de destination des fonds
Impôts, taxes perçus sur le revenu, la production ou les bénéfices de la société	4 216 863	2 766 262 128	Ministères des finances
Paiements pour amélioration des infrastructures	1 506 260	988 040 510	ND
Redevances	10 671 431	6 999 990 794	Ministères des mines
Total des paiements	16 394 554	10 754 293 432	Gabon

Paiements effectués au Gabon par la COMILOG en 2015

Pour son activité mondiale les paiements effectués par le Groupe Eramet ont représenté 32,2 millions d'euros (tous pays confondus) en 2015. Les paiements effectués au profit du gouvernement du Gabon ont représenté près de 48% des paiements réalisées par le groupe dans le monde.

Enfin, avec 3 500 collaborateurs répartis sur les différents sites et dans les différentes entreprises du groupe, la COMILOG emploie environ 10% des salariés du secteur privé formel au Gabon.

Compagnie industrielle et commerciale des Mines de Huazhou (CICMHZ)

Titulaire d'un permis sur le site de Ndjolé, la CICMHZ a produit 326 321 tonnes de manganèse en 2012. L'estimation de production pour l'année 2013 était de 360 000 tonnes.

Peu d'informations sont cependant disponibles concernant cette compagnie, son activité et ses paiements au gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba.

Nouvelle Gabon Mining (NOGA)

Titulaire d'un permis d'exploitation minière depuis 2013, NOGA a lancé ses activités de production de manganèse près de Franceville dans la province du Haut-Ogooué.

Comme pour CICMHZ, peu d'informations sont disponibles concernant NOGA, son activité et ses paiements au gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba.

Production de manganèse au Gabon : les perspectives du secteur

Avec la multiplication des sites de production de manganèse, le volume annuel de production, toutes compagnies confondues, pourrait rapidement atteindre 4,5 millions de tonnes par an. Cet accroissement de la production devrait augmenter le trafic minéralier sur la ligne de chemin de fer Transgabonais, unique liaison ferroviaire entre le port d'Owendo et l'intérieur du pays, et unique moyen d'évacuation du minerai extrait dans la province du Haut-Ogooué (sud-est). A terme, en fonction des capacités de la voie ferrée, pourrait se poser la question du partage de la ligne entre COMILOG et NOGA, voire même envisager d'autres moyens d'évacuation du minerai du Haut-Ogooué.

Quant à CICMHZ, la localisation de son gisement permet un acheminement du minerai par voie fluviale et/ou par voie terrestre. Cependant l'état du réseau routier entre Ndjolé et Libreville, peu entretenu au cours du précédent septennat de M. Ali Bongo Ondimba, pourrait réduire la compétitivité de l'entreprise et du gisement en exploitation.

Le nouveau code minier adopté en 2014 encourage à la transformation locale des ressources minières exploitées afin de créer de la valeur ajoutée sur le territoire. Pour être réalisable, cette ambition doit nécessairement être accompagnée d'un accroissement notable de la production énergétique du pays. Or, les projets de barrages électriques (Fe II et Chutes de l'impératrice) initiés par le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba n'ont pas été menés à terme et sont à l'arrêt. Seule la première phase du barrage hydroélectrique de Grand Poubara (120 MW) a été menée à son terme. La seconde phase n'a jamais démarré.

5.2.2. Or

Plus de 350 occurrences sont répertoriées à travers le Gabon⁴³, principalement dans les terrains archéens. Depuis des siècles et jusqu'à nos jours, l'exploitation aurifère s'est faite de façon artisanale. Le volume annuel de production artisanale de l'or est évalué à 300 kg. Une part de l'exploitation artisanale demeure illégale et échappe au contrôle des autorités nationales.

Il existe de nombreux gisements alluvionnaires à haute teneur et peu de gisements primaires ont jusqu'ici été découverts ou mis en exploitation.

Le principal gisement est celui de Bakoudou dans le sud-est du Gabon, exploité par le groupe Managem.

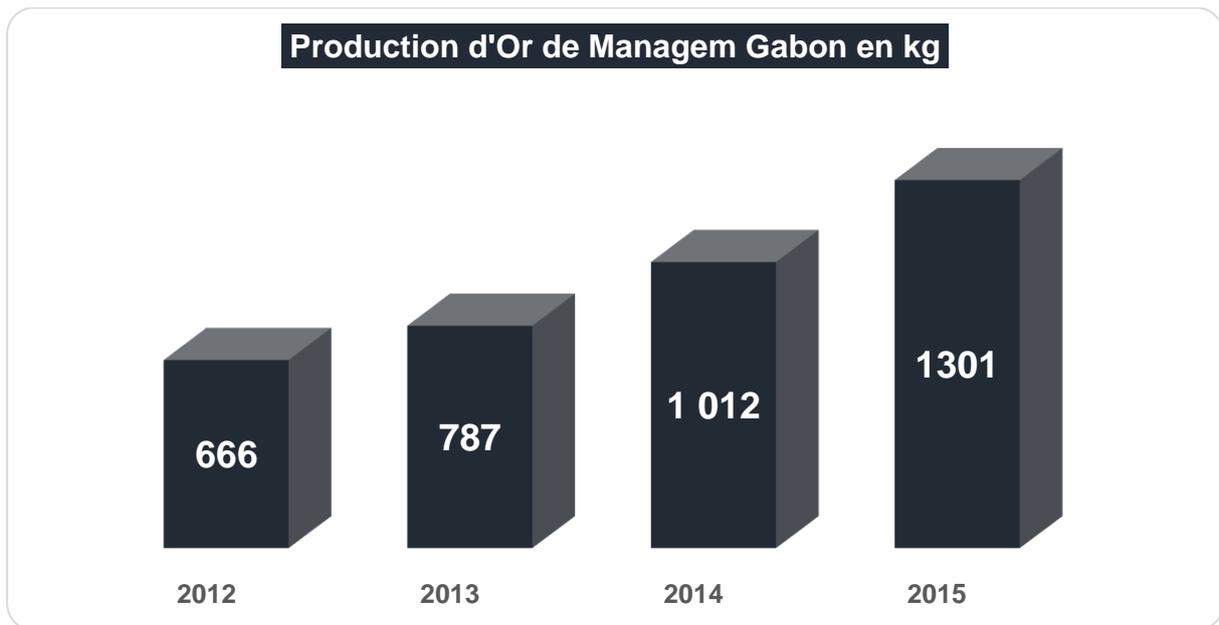
Managem Gabon

Signataire d'une convention d'exploitation minière avec les autorités gabonaises depuis 2010, la filiale gabonaise du groupe marocain Managem a commencé l'exploitation commerciale du gisement aurifère de Bakoudou (province du Haut-Ogooué) en 2012. Les réserves aurifères du gisement sont estimées à 280 000 onces avec un potentiel important pour les augmenter.

Prévue pour durer environ 4 ans, l'exploitation du site qui se déroule à ciel ouvert a permis d'extraire et de commercialiser 3 766 kg d'or entre 2012 et 2016. Le volume annuel de production espéré au lancement du projet était compris entre 1 000 et 1 200Kg d'or.

Depuis le lancement de ses activités au Gabon, Managem n'a pas rendu publiques les informations sur son chiffre d'affaires ni sur son évolution. Seuls les résultats et le chiffres d'affaires consolidés au niveau groupe sont publiés dans un rapport annuel. Ils ne permettent cependant pas d'avoir une idée précise du poids de l'exploitation gabonaise dans le volume d'activités du groupe.

⁴³ Cf. <http://www.gabonmining.com/>



Production annuelle d'or de Managem Gabon

Société équatoriale des mines (SEM)

Créée en 2011⁴⁴, la Société équatoriale des mines (aussi connue sous le nom de Gabon Mining Company) est chargée d'assurer la détention et de la gestion des titres et participations de la République gabonaise au sein des compagnies du secteur minier.

De façon plus spécifique la SEM a pour mission de :

- développer et exploiter ses titres miniers ;
- valoriser sa production minière ;
- améliorer la connaissance géologique et minière du pays ;
- développer la petite mine ;
- organiser la transformation locales de tout ou partie de sa production minérale ;
- commercialiser les substances précieuses.

Contrairement à l'usage qui voudrait qu'une société d'état en activité dans le secteur des mines soit rattachée au ministère des Mines et de l'Industrie, la SEM est directement rattachée à la présidence de la République. Le ministère des mines n'en assure que la tutelle technique.

La SEM est particulièrement active dans la collecte de l'or via sa filiale Comptoir gabonais de collecte de l'Or (CGCO) qui procède à la collecte de l'or auprès de producteurs artisanaux.

⁴⁴ Décret n°1018/PR/MMPH du 24 août 2011 portant création, attributions et organisation de la Société Equatoriale des Mines

<http://www.gabonmining.com/demo/downloads/JOURNAL%20OFFICIEL.pdf>

Commencé en 2013, les activités du CGCO ont permis de collecter 42,9 kg de poudre d'or et de pépites et de générer un chiffre d'affaires de 759 millions de francs CFA directement issu de la vente de la collecte aurifère⁴⁵ cette année-là. Une centaine de kilogrammes d'or aurait été collectée depuis le lancement des activités du CGCO.

7 permis ont été délivrés par les autorités au titre de la recherche, la prospection, la collecte et l'exportation de l'or. Le CGCO est titulaire de l'autorisation exclusive de collecte de l'or auprès des producteurs artisanaux et de la commercialisation de la ressource ainsi recueillie.

Nom du projet	Numéro de licence	Type de permis	Localisation	Ressource
Lombo-Bouenguidi (Pana)	G7- 552	Autorisation de prospection	Ogooué-Lolo	Or et métaux connexes
Camp 6	G6 – 571	Autorisation de prospection	Ogooué-Ivindo	Or et métaux connexes
CGCO	Arrêté N°0100	Autorisation de collecte et de commercialisation de l'or	Gabon	Or
CGCO	Arrêté N°006	Autorisation d'exportation de l'or	Gabon	Or
Mavenza	G3 – 587	Permis de recherche minière	Moyen-Ogooué	Or
Miamizez	G6 – 588	Autorisation de prospection	Ogooué-Ivindo	Or et métaux connexes

*Permis délivrés au titre de la prospection, l'exploitation, la collecte et la commercialisation de l'or*⁴⁶

Outre les permis délivrés ci-dessus, la SEM a récemment publié une liste de permis disponibles dont 5 concernent la ressource or. Ces permis miniers sont tous localisés dans la province de l'Ogooué-Ivindo.

⁴⁵ L'Or collectée par le CGCO est vendu à la caisse des dépôts de consignation du Gabon (CGC)

⁴⁶ Cf. <http://www.gabonmining.com/images/permis-delivres.pdf>

Nom du projet	Type de permis	Province	Ressources
Boka Boka	Intérêt exprimé	Ogooué-Ivindo	Or
Batouala	Intérêt exprimé	Ogooué-Ivindo	Or
Kolissen	Permis de recherche	Ogooué-Ivindo	Or
Minkébé	Permis de recherche	Ogooué-Ivindo	Or
Miamizez	Permis d'exploitation des flats aurifères de Miamizez	Ogooué-Ivindo	Or

Permis disponibles⁴⁷

5.3 Situation sociale et conséquences de la crise post-électorale sur l'activité

Contrairement au secteur pétrolier et à l'administration publique, le secteur minier connaît peu de grèves. Le dernier mouvement social d'ampleur dans le secteur fut une grève de 3 jours organisée par les employés de la COMILOG en avril 2016.

Comme dans le secteur pétrolier, les revendications sociales des agents du secteur minier portent principalement sur :

- la revalorisation des salaires des agents,
- l'alignement des salaires des employés locaux sur ceux des expatriés ;
- le versement et la revalorisation de primes diverses.

Même si l'on n'a pas noté de grands mouvements sociaux dans le secteur minier à l'issue du scrutin présidentiel contesté du 27 août 2016, l'avenir du secteur demeure fortement lié à la situation sociopolitique du pays. La défiance d'une large frange de la population envers le régime de M. Ali Bongo Ondimba contraint les entreprises du secteur, déjà confrontées à un contexte international difficile, à assumer un risque d'instabilité politique qui affecte leurs différentes stratégies d'investissement dans le pays.

Certes les lieux de prospection et/ou d'exploitation minière se trouvent généralement éloignés des grands centres urbains et peuvent être considérés comme protégés des effets sociaux d'une aggravation de l'instabilité politique. Cependant, les compagnies disposant d'un titre d'exploitation minière possèdent pour la plupart des centres logistiques et de stockage avant export dans la zone d'Owendo (Estuaire), près de Libreville. **A ce titre, un enlèvement de la crise politique qui conduirait à des mouvements sociaux importants dans la capitale et sa proche banlieue affecterait l'activité des compagnies minières en général et de la COMILOG en particulier, plus importante compagnie du secteur.**

Par ailleurs, le risque politique qui pèse désormais sur le Gabon en raison de la légitimité contestée de ses dirigeants rend le pays moins attractif et moins compétitif,

⁴⁷ Cf. <http://www.gabonmining.com/images/permis-disponibles.pdf>

en particulier dans le secteur minier où l'engagement d'investisseurs nationaux ou internationaux nécessite souvent des investissements lourds et sur des périodes longues.

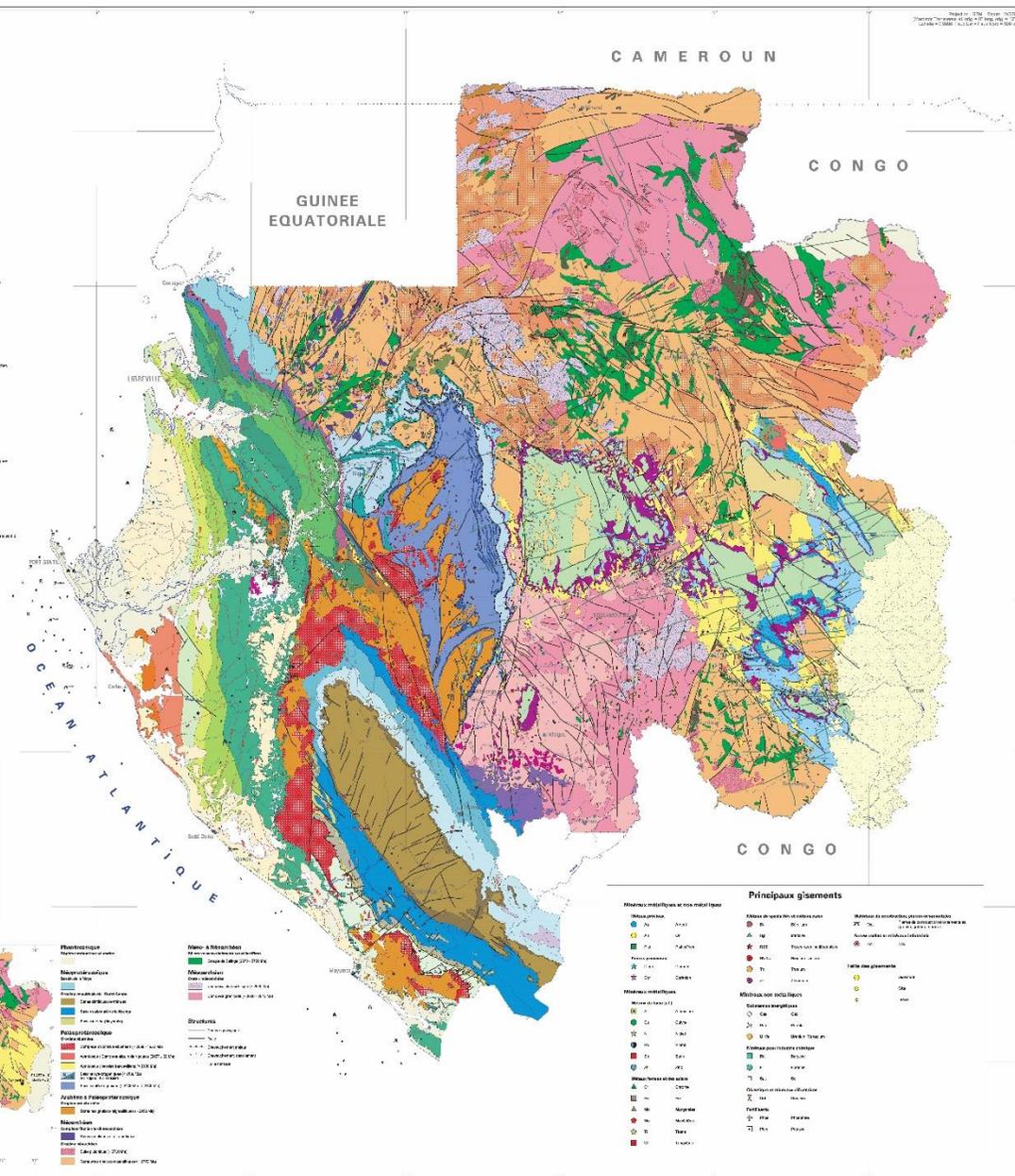
PROGRAMME SYMIN 8 ACP GA 017
 MINISTÈRE DES MINES, DU PÉTROLE, DES HYDROCARBURES
 Direction Générale des Mines et de la Géologie
CARTE GÉOLOGIQUE ET DES RESSOURCES MINÉRALES DE LA RÉPUBLIQUE GABONAISE
 À 1/1 000 000

1^{ère} édition : 2009
 Coordonnées géographiques : UTM, Zone 30N, Échelle : 1:1 000 000
 Projections : UTM, Zone 30N, Échelle : 1:1 000 000
 Système de coordonnées géographiques : UTM, Zone 30N, Échelle : 1:1 000 000
 Autorité : P. T. T. (Géologie)

- Légende**
- Phanérozoïque**
- Quaternaire
 - Tertiaire
 - Crétacé
 - Jurassique
 - Trias
 - Permien
 - Carbonifère
 - Permien
 - Trias
 - Jurassique
 - Crétacé
 - Tertiaire
 - Quaternaire
- Archaïque & Paléoprotérozoïque**
- Archaïque
 - Paléoprotérozoïque
- Méso- & Néoprotérozoïque**
- Méso- & Néoprotérozoïque
- Mésarchéen**
- Mésarchéen
- Structures**
- Failles
 - Dors
 - Structures tectoniques

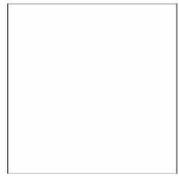
- Phanérozoïque**
- Quaternaire
 - Tertiaire
 - Crétacé
 - Jurassique
 - Trias
 - Permien
 - Carbonifère
 - Permien
 - Trias
 - Jurassique
 - Crétacé
 - Tertiaire
 - Quaternaire
- Archaïque & Paléoprotérozoïque**
- Archaïque
 - Paléoprotérozoïque
- Méso- & Néoprotérozoïque**
- Méso- & Néoprotérozoïque
- Mésarchéen**
- Mésarchéen
- Structures**
- Failles
 - Dors
 - Structures tectoniques

- Phanérozoïque**
- Quaternaire
 - Tertiaire
 - Crétacé
 - Jurassique
 - Trias
 - Permien
 - Carbonifère
 - Permien
 - Trias
 - Jurassique
 - Crétacé
 - Tertiaire
 - Quaternaire
- Archaïque & Paléoprotérozoïque**
- Archaïque
 - Paléoprotérozoïque
- Méso- & Néoprotérozoïque**
- Méso- & Néoprotérozoïque
- Mésarchéen**
- Mésarchéen
- Structures**
- Failles
 - Dors
 - Structures tectoniques



Principaux gisements

Minéraux métallifères et non métallifères	Minéraux de métaux lourds et autres	Minéraux de métaux précieux et autres
<ul style="list-style-type: none"> Uranium Plomb Argent Or Antimoine As Wolfram Fluorine Phosphore Graphite Silice Diatomites Sable Argile Carbone 	<ul style="list-style-type: none"> Or Argent Plomb Antimoine As Wolfram Fluorine Phosphore Graphite Silice Diatomites Sable Argile Carbone 	<ul style="list-style-type: none"> Or Argent Plomb Antimoine As Wolfram Fluorine Phosphore Graphite Silice Diatomites Sable Argile Carbone



6. Industrie forestière

6.1 Présentation générale du secteur

Pays du bassin du Congo, deuxième bassin forestier de la planète après le bassin amazonien, le Gabon est presque entièrement recouvert de forêt. Le couvert forestier national s'étend sur 22 millions d'hectares (80% du territoire) et la surface exploitable en représente 90%. La forêt gabonaise regorge de 350 essences de bois potentiellement exploitables, à ce jour seulement 80 essences sont exploitées dans le pays, l'Okoumé et l'Ozigo en étant les plus emblématiques.

Secteur dynamique de l'économie nationale bien avant l'indépendance, **le secteur forestier a été fortement perturbé par la décision d'interdire l'exportation de grumes prise par le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba en novembre 2009.** Brusque, unilatérale et n'ayant été précédée d'aucune concertation, cette décision interdisait l'exportation de bois n'ayant pas subi au moins une première transformation.

Bien que l'idée sous-jacente de création d'une chaîne de valeur sur le territoire ait été comprise de tous, cette décision revenait à imposer à des forestiers, spécialistes de la coupe du bois, de devenir des industriels spécialistes de la transformation du bois dans des délais contraints, avec des mécanismes d'accompagnement insuffisants et sans que n'ait été organisée la formation d'une main d'œuvre qualifiée susceptible de réaliser la montée en valeur souhaitée.

Il en a résulté l'arrêt d'activités de plusieurs compagnies forestières, un vague de licenciements dans le secteur, pourtant second employeur du pays après l'administration publique, et une baisse des recettes fiscales collectées par l'état.

La densification du volume de transformation locale du bois nécessite de la main d'œuvre qualifiée en flux tendu. Or, les travaux de la seule école des métiers du bois du pays, localisée à Booué (Ogooué Ivindo), sont à l'arrêt depuis plusieurs mois, privant ainsi le secteur des compétences dont il a besoin pour émerger.

En outre, pour accompagner l'obligation de transformation du bois faite aux industriels, il aurait fallu créer des débouchés nationaux pour ces produits transformés et créer ainsi un système auto-entretenu. En ce sens, le lancement d'un vaste programme public de construction de logements en bois durables concomitamment à l'entrée en vigueur de la mesure d'interdiction aurait fait sens et constitué un débouché naturel pour la filière en même temps qu'il aurait permis de résoudre le déficit en logements. Le bois aurait ainsi dû être préféré à l'importation de logements préfabriqués privilégiés pour l'un des rares programmes immobiliers lancés au cours des 7 dernières années. **Vue sous cet angle, la construction de logements préfabriqués modulaires dont les matériaux ont été importés de Turquie a constitué une occasion de relance manquée pour le secteur.**

En 2010, pour accélérer la transformation du bois, le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba a créé la zone économique à régime privilégié (ZERP) de Nkok. Située à une trentaine de kilomètres de Libreville, la ZERP de Nkok a été construite sur une superficie de 1 126 hectares et sa vocation initiale était d'être le grand pool national de transformation du bois issu des forêts gabonaises. Subdivisée en 3 sous-zones (industrielle, commerciale et résidentielle), à ce jour seule la zone industrielle a vu s'installer ses premiers occupants.

Lors du lancement des travaux en 2010, les initiateurs du projet indiquaient que la zone permettrait de créer 2 000 emplois en phase de lancement et 7 000 emplois dès 2015. Cependant, en dépit de ces annonces, les administrateurs de la ZERP de Nkok ne revendiquent à ce jour qu'un peu plus de 1 000 emplois. Les objectifs initiaux en termes d'emploi n'ont pas été atteints.

Compte tenu de l'investissement que le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba dit avoir consenti (plus de 340 milliards FCFA), on arrive à un ratio investissement/nombre d'emplois créés particulièrement impressionnant :

$$\frac{\text{Investissements consentis}}{\text{Nombre d'emplois créés}} = 340 \text{ millions FCFA}$$

Coût moyen d'un emploi créé à la ZERP de NKOK

En moyenne, pour chaque emploi créé à la ZERP de Nkok, le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba et ses partenaires ont dépensé 340 millions FCFA. Certainement l'un des ratios investissements/emplois parmi les plus élevés en Afrique.

En outre, le nombre d'entreprises du secteur bois attendues pour s'installer dans la ZERP de Nkok n'a jamais été atteint malgré les incitations fiscales annoncées. Certes, les services de communication de la ZERP de Nkok affirment qu'environ 80 entreprises ont réservé des parcelles dans la zone, cependant très peu parmi elles s'y sont réellement installées. En février 2016, Seules 4 entreprises, n'appartenant pas toutes au secteur bois, étaient entrées en production sur le site. Un nombre très insuffisant pour rentabiliser l'investissement réalisé.

6.2 Contribution des compagnies forestières dans les recettes de l'état

Second pilier de l'économie gabonaise après le secteur pétrolier, le secteur forestier a représenté 60% du PIB hors pétrole, mais seulement 5,8% des exportations totales en valeur en 2015.

Décidée en conseil des ministres le 5 novembre 2009 et mise en application intégralement à partir du 15 mai 2010, la décision d'interdiction d'exportation de bois brut est en vigueur depuis 6 ans.

Souhaitant évaluer les impacts de cette mesure sur l'économie du Gabon, la Banque mondiale a mesuré l'évolution des recettes fiscales tirées des taxes spécifiques au secteur bois entre 2008 et 2014. L'institution de Bretton Woods a ainsi mesuré l'évolution de la collecte de 3 types de taxes :

- la taxe de superficie, qui permet de prélever une contribution sur la surface d'un permis forestier de façon différenciée selon qu'il soit aménagé (300 FCFA/hectare par an) ou non aménagé (600 FCFA/hectare par an).
- la taxe d'abattage / Exportation de bois transformés, qui porte sur la valeur mercuriale des grumes abattues. Elle est due à la coupe avec un abattement de 15% pour les grumes exportées et 60% pour les grumes transformées
- les DTS (Exportation des grumes), prélevés jusqu'en 2010 sur l'exportation de bois bruts.

La Banque mondiale a constaté que la collecte de ces 3 taxes s'est effondrée dès l'entrée en application de la décision d'interdire l'exportation des grumes. Entre 2010 et 2011, la collecte de la taxe de superficie est ainsi passée 6,5 milliards FCFA à 1,67 milliards FCFA (-74%), celle de la taxe d'abattage est passée de 2,4 milliards FCFA à 300 millions FCFA (-87%) et celle des DTS est passée de 7,1 milliards à une collecte nulle (en 2008 elle avait rapporté 23 milliards FCFA à l'état).

Alors qu'on pouvait s'attendre à une remontée progressive de la collecte de ces différentes taxes (hors DTS) à partir de 2012, en raison des mesures incitatives prises par le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba, on constate au contraire un recul de la collecte entre 2012 et 2014. Au cours de cette période, la collecte de la taxe de superficie est passée de 5,2 milliards FCFA à 4,1 milliards FCFA tandis que celle de la taxe sur les produits transformés est passée de 2,5 à 2,4 milliards FCFA.

La collecte totale des impôts forestiers est ainsi passée de 7,7 milliards FCFA en 2012 à 6,5 milliards en 2014 soit une baisse de 16% sur la période.

Libellé des taxes	2007	2008	2010	2011	2012	2013	2014
Taxe de superficie	6,02	4,25	6,48	1,66	5,23	4,1	4,06
Taxe d'abatage / Exportation de bois transformés	6,9	5	2,39	0,3	2,5	2,3	2,4
DTS (Exportation des grumes)	27,9	23	7,1	0	0	0	0
Total	40,82	32,25	15,97	1,96	7,73	6,40	6,46

Evolution des recettes fiscales suite à la décision d'interdire l'exportation des grumes

En décidant d'interdire l'exportation de bois non transformés, la volonté affichée par les autorités gabonaises était de créer localement de la valeur ajoutée par la formation d'un tissu industriel national dédié à la transformation du bois. S'il faut saluer, voire encourager, cette volonté de sortir le Gabon du système de rente forestière, il faut cependant constater que cette mesure fut brutale et insuffisamment préparée.

S'il apparaît clair que maintenant qu'il s'est prononcé en faveur de l'interdiction d'exportation de grumes l'état ne doit pas reculer, il devient urgent de prendre des mesures supplémentaires pour booster la transformation locale de bois. A court terme l'état pourrait abonder le fonds de soutien au secteur et à moyen terme proposer une fiscalité intelligente et incitative pour la réalisation d'investissements partout sur le territoire et pas exclusivement dans la ZERP de Nkok. Enfin, la décision du gouvernement d'orienter une partie de la commande publique vers l'achat de meubles issus de la transformation nationale de bois va dans le bon sens. Cette mesure mérite d'être véritablement mise en œuvre et amplifiée.

6.3 Situation sociale et conséquences de la crise post-électorale sur l'activité

Comme les autres secteurs de l'économie nationale, le secteur forestier n'échappe pas aux grèves et revendications sociales des employés. A l'instar d'autres compagnies du secteur, la filiale locale du groupe français Rougier a enregistré divers mouvements sociaux ces dernières années, dont la principale revendication était de revaloriser les salaires.

Surprises par l'interdiction d'exportation des grumes, les entreprises du secteur ont également souffert des décisions prises par le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba concernant leur activité sans qu'aucune concertation préalable n'ait été organisée.

Le secteur forestier a une marge de croissance évidente au regard des avantages naturels du Gabon et de sa position géographique. L'état doit cependant injecter suffisamment de moyens et développer une stratégie efficace en concertation avec les entreprises pour favoriser une croissance durable dans le secteur. **Les difficultés de trésorerie observées à l'issue de l'élection présidentielle contestée du 27 août**

2016 jettent un doute sur la capacité du gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba à impulser une véritable relance du secteur à moyen terme.

En effet, l'état qui est particulièrement exigeant avec les entreprises du secteur, ne peut s'exonérer d'un soutien massif envers les entreprises du secteur et de la définition d'un cadre favorable à l'investissement à travers l'ensemble du pays. Le dispositif de soutien et d'accompagnement du secteur forestier ne peut se limiter au périmètre de la ZERP de Nkok, dont on peut constater plus de 6 ans après son lancement, qu'elle peine à attirer les entreprises du secteur.

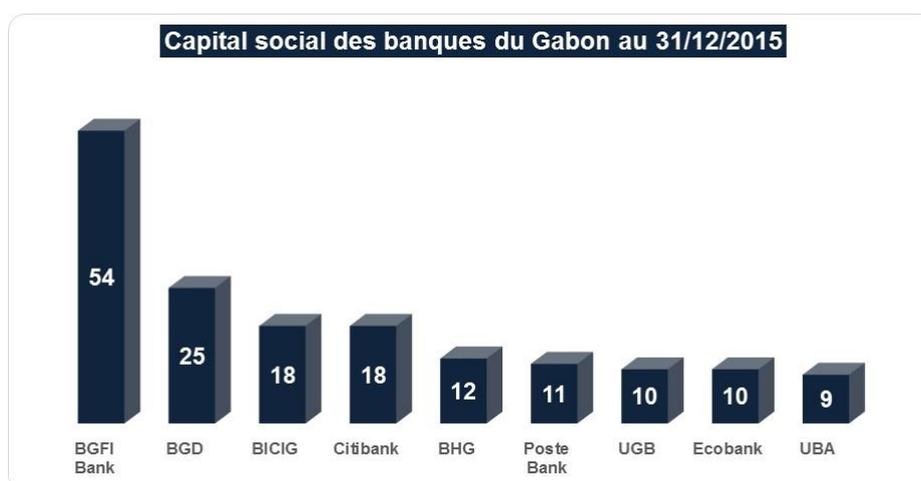
7. Banques et services

7.1 Situation générale du secteur bancaire et financier

9 banques commerciales et 10 institutions de microcrédit composent le système bancaire et financier gabonais. Réputées être en surliquidité, les banques gabonaises dans leur ensemble disposent d'un bon niveau de fonds propres. Cependant, des stress tests réalisés en 2015 pour mesurer la résilience⁴⁸ des banques de la CEMAC ont mis en évidence la vulnérabilité des établissements gabonais. En effet, à l'issue des stress tests le système bancaire gabonais est apparu comme le deuxième plus vulnérable de la sous-région aux chocs de crédit et de liquidité⁴⁹. Par ailleurs les 3 banques publiques font face à de graves difficultés financières qui font peser un risque sérieux sur leur existence.

Groupes bancaires	Nombre de banques ¹	Avant le choc		Après le choc macroéconomique ²	
		% de banques observant le ratio de solvabilité	% de banques observant le ratio de liquidité	% de banques observant le ratio de solvabilité	% de banques observant le ratio de liquidité
Gabon	9	78	67	44	22
Toutes banques CEMAC	49	82	82	61	27
Banque avec fonds propres dans la CEMAC	12	42	67	25	33
Bank avec fonds propres en AfSS	17	94	82	65	24
Bank avec fonds propres en dehors CEMAC et AfSS	20	95	90	80	25

Résultats des tests de résistance aux chocs macroéconomiques (Source : PESF de 2015 du FMI)



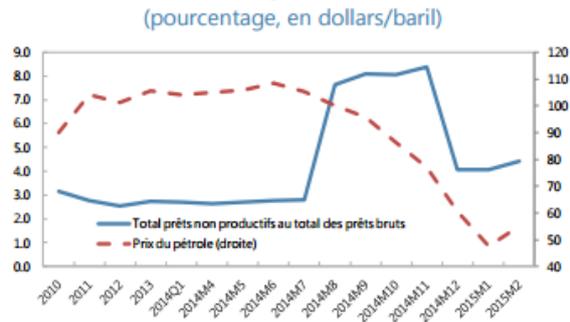
Capital social des banques agréées au Gabon (en milliards FCFA)

⁴⁸ La résilience s'entend comme la capacité pour un établissement bancaire à résister et à absorber les chocs auxquels son activité peut être soumise.

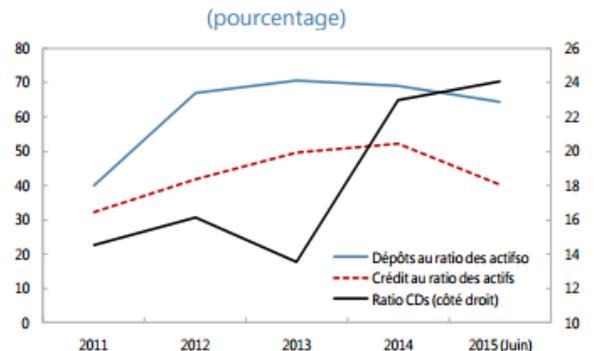
⁴⁹ Cf. Rapport des services du FMI sur les consultations de 2015 au titre de l'article IV, page 15

Dans son rapport publié en février 2016 à l'issue des consultations réalisées au titre de l'article IV, le FMI indique : « **Le ratio des prêts non productifs du Gabon a bondi de 2,8 % en juin 2012 à 8,4 % en novembre 2014 en partie en raison des arriérés de l'État, avant de redescendre à environ 4 % en février 2015. Cela illustre la vulnérabilité du secteur financier à l'évolution du secteur pétrolier par le circuit des administrations publiques.** »

Ratio des prêts non productifs des banques et prix du pétrole



Crédit, dépôts et ratio des prêts non productifs des institutions de micro-crédit



Evolution de la qualité des actifs du secteur financier du Gabon
(Source FMI/COBAC)

Particulièrement sensibles aux évolutions budgétaires pouvant intervenir dans l'administration publique, le secteur financier gabonais est indirectement tributaire de l'évolution des prix du pétrole et des chocs durables auxquels l'administration publique pourrait être confrontée. Ainsi le FMI a-t-il constaté la pré-existence de tensions de liquidité dans certains établissements bancaires en activité au Gabon, lesquels ont dû faire appel au refinancement de l'institut d'émission et/ou solliciter leur maison mère. Ces tensions de liquidité intervenaient comme une conséquence de la baisse des prix du pétrole sur l'économie du pays en général et les ressources publiques en particulier. Cela démontre que l'économie gabonaise que le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba dit avoir diversifiée n'a connu qu'une très faible diversification économique.

Concernant les perspectives à venir du secteur bancaire et financier gabonais, le FMI déclarait en février 2016 : « **Il est probable que la détérioration des perspectives de la croissance et du budget augmenteront nettement les prêts non productifs. Le secteur du microcrédit a également enregistré une nette détérioration de la qualité des actifs ces dernières années, les prêts non productifs progressant de 14,6 % en 2011 à 24,1 % des prêts bruts en 2015. Bien que les causes sous-jacentes ne soient pas claires, la situation présente une menace sérieuse pour l'inclusion financière.** »

7.2 Les 3 banques nationales en difficulté et sous administration temporaire

3 banques publiques sont en activité dans le secteur bancaire gabonais : Poste Bank, la Banque gabonaise de développement (BGD) et la Banque de l'habitat du Gabon (BHG). Ces 3 établissements à capitaux publics majoritaires sont confrontés à de graves difficultés financières qui ont obligé la commission bancaire d'Afrique centrale (COBAC), régulateur bancaire de la CEMAC, à intervenir.

La COBAC et le FMI s'accordent sur le fait que les 3 banques publiques présentent un risque systémique limité en raison d'un total des actifs cumulés représentant 3% de la richesse nationale et environ 9% des actifs du secteur bancaire. Cependant les 2 institutions relèvent l'existence de « problèmes de gouvernance profondément enracinés ». Pour y remédier, le FMI a proposé parmi ses options la résolution bancaire qui reviendrait à restructurer ou dissoudre ces établissements.

Si le risque systémique des banques publiques est considéré comme faible, le risque social et l'impact sur l'inclusion financière sont prégnants, en particulier dans le cas de Poste Bank.

En effet, Poste Bank, filiale du groupe Poste SA, a hérité de la gestion de l'épargne postale et du réseau historique de la poste à travers le pays, en particulier dans les milieux ruraux. L'accès à un compte bancaire classique étant réputé difficile pour les populations les moins aisées, beaucoup de personnes s'étaient retournés vers la Poste puis vers Poste Bank pour bénéficier de services bancaires à moindre coût. Poste Bank est ainsi l'unique dépositaire de l'épargne de nombreux foyers modestes.

Déjà renfloué à hauteur de 10 milliards FCFA sur le budget 2015 de la République gabonaise, le groupe Poste SA continue de solliciter des financements publics pour assurer la reconstitution des avoirs de ses épargnants et des petits porteurs, évalués à 75 milliards FCFA.

Des décisions d'urgence ont été prises pour assurer la survie de Poste Bank, les 3 principales étant :

- l'injection de liquidité ;
- la mise en place d'un mécanisme de garantie des dépôts ;
- la limitation des retraits.

La décision de limiter les retraits individuels affecte principalement les déposants les plus modestes, lesquels ne sont pas multibancarisés et sont privés de l'accès à ce qui constitue bien souvent leur seule épargne.

Par ailleurs, les défaillances de Poste Bank ont également un impact sur le règlement des salaires des agents publics qui y sont bancarisés. Perturbée par des mouvements sociaux et ne disposant vraisemblablement pas de liquidité, Poste Bank n'a pas été capable d'organiser le retrait de la solde des agents publics du mois d'octobre 2016 à bonne échéance. L'urgence a conduit le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba à orienter les agents publics concernés vers d'autres établissements bancaires, lesquels n'étaient pas préparés à gérer un tel afflux de clientèle.

Quant à la gouvernance antérieure de Poste Bank, à laquelle il est souvent imputé la responsabilité de la situation actuelle de l'institution, l'ancien directeur général a répondu dans une lettre ouverte publiée dans la presse⁵⁰ qu'on ne pouvait attaquer sa gestion sans tenir compte du fait que **l'état gabonais cumulait 83 milliards FCFA de dette envers le groupe Poste SA au 31 décembre 2015** (en mai 2016, la nouvelle direction évaluait à 142 milliards FCFA les besoins financiers pour redresser le groupe⁵¹). Dans la même lettre ouverte l'ancien directeur général souligne que le groupe dont il assurait la direction a été mis en difficulté par des malversations d'autorités étatiques : **« J'évoque l'implication de nombreux responsables de l'état associés aux décisions concernant la Poste. Je fais des révélations appuyées sur leurs malversations financières. »**⁵²

La situation du groupe Poste SA et la précarité qu'elle entraîne pour ses usagers dont les retraits sont depuis plusieurs mois plafonnés ne peuvent laisser indifférents. Les impacts sociaux non plus.

Il apparaît nécessaire de commanditer un audit de gestion indépendant sur la gestion passée du groupe Poste SA qui permettrait d'identifier avec précision l'origine des difficultés rencontrées et de situer les responsabilités des uns et des autres. La recherche des causes des problèmes auxquels fait face Poste SA permettrait ainsi d'administrer les bonnes solutions.

A ce stade, la nouvelle gouvernance du groupe Poste S.A n'a pas privilégié le lancement d'un audit. En réaction à la lettre ouverte du précédent directeur général du groupe, le conseil d'administration de l'institution a pris acte de l'existence de détournements de fonds massifs⁵³ au sein de la banque et a choisi de déposer une plainte devant les juridictions locales.

Quant à la BGD et la BHG, ces établissements sont actuellement sous administration provisoire et font l'objet d'une surveillance particulière de la COBAC. Dès 2014 et dans ses rapports successifs à l'issue des consultations au titre de l'article IV, le FMI n'a cessé d'alerter le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba sur les problèmes de gouvernance et le niveau élevé de créances douteuses de ces 2 institutions. La réaction des autorités gabonaises fut, comme dans le cas de Poste Bank, tardive.

⁵⁰ Cf. <http://www.gabonmediatime.com/postebank-entre-controverses-et-manipulations-politiques/>

⁵¹ Cf. <http://www.mays-mouissi.com/2016/05/03/gabon-auditer-gestion-passee-de-gabon-poste/>

⁵² 11^e Paragraphe de la lettre ouverte datée de novembre 2016 de M. Alfred Mabicka Mouyama, ancien Directeur du groupe Poste S.A

⁵³ Cf. <http://www.gabonmediatime.com/michael-adande-pdg-de-la-poste-sa-va-saisir-la-justice/>

7.3 Situation sociale et conséquences de la crise post-électorale sur l'activité

Les principaux mouvements sociaux dans le secteur bancaire sont observés au sein de Poste Bank. Les salariés du groupe Poste SA entrent régulièrement en grève pour réclamer plusieurs mois d'arriérés de salaire. Pour être entendus par le gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba, en octobre 2016 ils ont fait coïncider leurs jours de grève avec ceux du paiement des salaires des agents de l'état. Les agents de l'état concernés n'ont pu retirer leurs émoluments aux guichets de Poste Bank. Dans l'urgence ils ont été orientés vers d'autres établissements bancaires.

Dépendant de l'administration publique et particulièrement vulnérable aux chocs de liquidité, le système bancaire gabonais est fragile. Les jours de tension qui ont suivi le scrutin présidentiel ont paralysé son activité. Par ailleurs, la décision du gouvernement de M. Ali Bongo Ondimba de couper toute connexion à internet pendant cette période a limité plus encore le volume des opérations courantes.

Les incertitudes nées de la crise post-électorale et de l'accroissement du risque pays peuvent constituer un obstacle important pour le groupe BGFI Bank, premier groupe bancaire de la CEMAC, lorsqu'il est en compétition avec des établissements concurrents à l'international. En effet, l'exposition du groupe BGFI Bank envers le Gabon est si forte que la persistance de tensions politiques au Gabon pourrait affecter l'activité et la confiance envers l'ensemble du groupe.

A propos de l'auteur

Titulaire d'un Master en Economie de l'Université Paris-I Panthéon Sorbonne, certifié par l'Autorité des marchés financiers (AMF-France), Mays MOUISSI concentre une expérience bancaire dans les métiers de la Compliance et de la Sécurité financière qu'il a exercée à Paris (France) successivement au sein de Crédit Agricole Assurances, BNP Paribas et BforBank.

Depuis 2014, en marge de son activité au sein d'établissements bancaires et financiers, Mays MOUISSI intervient comme expert sur les sujets d'ordre économique pour les chaînes de télévisions TV5 Monde, BBC, Africa24, Africanews et Télésud.

Par ailleurs, Mays MOUISSI intervient comme conférencier au sein d'établissements d'enseignement supérieur français (L'université Paris-I Panthéon Sorbonne et l'ESGF Paris) où il délivre des communications sur l'environnement bancaire, l'économie et la finance. Il apporte également son expérience sur des événements internationaux, à l'instar de :

- *La conférence économique organisée en février 2016 à Libreville sur le thème : « Dette publique du Gabon : État des lieux, Évolutions et Perspectives » dont il était le conférencier principal ;*
- *La conférence organisée en novembre 2015 à Paris à l'initiative de l'Université Paris-I Panthéon Sorbonne sur le thème : « Les acteurs économiques et les procédures de recouvrement de créances en Afrique » ;*
- *Forum d'échanges GRAINE organisé en novembre 2015 à Libreville (Gabon) dont il était le Modérateur général.*

En février 2015, Mays MOUISSI a lancé le site d'analyses économiques et financières <http://www.mays-mouissi.com>. A ce jour, il a réalisé et publié plus de 250 analyses économiques dont certaines ont fait l'objet de reprises par des agences de presse internationales comme Reuters, AFP ou Ecofin. Par ailleurs, ses analyses et publications sont régulièrement citées dans des médias de références à l'instar de RFI, Voice of America, Le Monde, L'Obs, La Tribune, etc. Depuis son lancement, le site <http://www.mays-mouissi.com/> a attiré plus de 500 000 visiteurs uniques et enregistre quotidiennement un trafic compris entre 5000 et 7 000 visiteurs.

Depuis juillet 2016, Mays MOUISSI est installé au Canada où il a créé Mays Mouissi Consulting, entreprise immatriculée au Québec sous le numéro 2272329394 et spécialisée dans la production d'études économiques et le conseil en banque et finance.

Enfin, depuis novembre 2016, il est chercheur principal pour le Gabon de l'organisation américaine Global Integrity, à ce titre il dirige une équipe de recherche chargée de suivre les tendances de la gouvernance et de la corruption au Gabon. Ces travaux serviront à l'élaboration de l'Africa Integrity indicator - Transparency & Accountability 2017

<http://www.mays-mouissi.com/>

